

Procès verbal du Conseil Municipal **du vendredi 9 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 09 février, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER - Ludovic CAMPITELLI - Claude KLINGER-ZIND - Marianne GEBEL - Daniel BRUNSTEIN - Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Marie-Jeanne BASSO - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Benoît FREYBURGER - Guy DAESSLE - Didier SCHERRER - Dominique CHERY

Pouvoirs :

Carine NÄGL a donné pouvoir à Marie-Jeanne BASSO
Frédérique MACQUET a donné pouvoir à Valérie HAIDAR
Pascale CAZAURAN a donné pouvoir à Mireille WEISS
Maria FURLANO a donné pouvoir à Guy DAESSLE

Date de convocation : vendredi 2 février 2018

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 29

Permettez-moi de vous adresser mes très cordiales salutations. Nous accueillons un nouveau conseiller municipal Dominique CHERY que je suis heureux d'accueillir au sein de ce conseil municipal.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 9 février 2018.

2. Démission d'un conseiller municipal et installation d'un nouveau conseiller

Rapporteur : Monsieur le Maire

Madame Adèle HAUMESSER a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale pour raisons personnelles. Il convient, conformément à l'article L.270 du Code électoral, de procéder à son remplacement en désignant le candidat venant sur la liste immédiatement en remplacement du conseiller municipal démissionnaire.

Il est ainsi installé dans la fonction de conseiller municipal, Monsieur Dominique CHERY né le 13 août 1965 à Metz demeurant 25 rue des Bleuets à Wintzenheim.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017.

4. Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

En date du 19 décembre 2017, Madame Adèle HAUMESSER a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale. Par conséquent, cela concerne également les commissions municipales dont elle était membre.

Il s'agit de remplacer Madame Adèle HAUMESSER au sein des commissions suivantes :

- En tant que titulaire :
 - Commission agriculture et forêts
 - Commission environnement et cadre de vie
 - Commission culture et communication
 - Commission sport et vie associative
 - Commission Accessibilité
- En tant que suppléant :
 - Commission des marchés à procédure adaptée

Bien que la composition des commissions municipales soit déterminée lors de leur création pour la durée du mandat, le Conseil d'Etat a admis que leur composition pouvait évoluer pour des motifs liés à la bonne administration des affaires de la commune et notamment dans l'hypothèse d'une démission d'un conseiller municipal.

Dans ce cas, seul le conseiller municipal démissionnaire est remplacé par un conseiller désigné par le conseil municipal sans procéder à une nouvelle élection.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne en remplacement de Madame Adèle HAUMESSER, Monsieur Dominique CHERY au sein de :
 - La Commission agriculture et forêts en tant que titulaire,
 - La Commission environnement et cadre de vie en tant que titulaire,
 - La Commission culture et communication en tant que titulaire,
 - La Commission sport et vie associative en tant que titulaire,
 - La Commission Accessibilité en tant que titulaire,
 - La Commission des marchés à procédure adaptée en tant que suppléant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Monsieur le Maire

La démission de Madame Adèle HAUMESSER nécessite de procéder à une nouvelle désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) dans la mesure où il n'y a pas d'autre suppléant permettant d'assurer la représentation de la liste « Cap sur l'Avenir ».

Il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres selon les modalités établies aux articles L.1411 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commission d'appel d'offres se compose désormais, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3500 habitants et plus, du maire ou de son représentant, président de la commission, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.

L'élection des membres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière sans panachage, ni vote préférentiel.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres à main levée en faveur d'une liste entière sans panachage, ni vote préférentiel.

Il est demandé au conseil municipal de désigner les membres de la commission d'appel d'offres à partir des listes proposées afin de procéder au vote.

Proposition des listes par groupe pour la commission d'appel d'offres

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » :

Titulaires

Daniel LEROY
Claude KLINGER-ZIND
Denis ARNDT
Daniel BRUNSTEIN

Suppléants

Lucette SPINHIRNY
Marianne GEBEL
Dominique SCHAFFHAUSER
Benoît FREYBURGER

Liste Cap sur l'avenir

Titulaire

Maria FURLANO

Suppléant

Dominique CHERY

Elections :

Suffrages exprimés : 29

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 25

Liste « Cap sur l'avenir » : 4

Nombres de siège à pourvoir : 5 titulaires (5 suppléants)

Attribution des sièges au quotient :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 3

Liste « Cap sur l'avenir » : 1

Répartition du 5^{ème} siège :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 1

Liste « Cap sur l'avenir » : 0

Attribution définitive des sièges :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 4

Liste « Cap sur l'avenir » : 1

Outre Monsieur le Maire, ont été élus :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » :

Titulaires

Daniel LEROY

Claude KLINGER-ZIND

Denis ARNDT

Daniel BRUNSTEIN

Suppléants

Lucette SPINHIRNY

Marianne GEBEL

Dominique SCHAFFHAUSER

Benoît FREYBURGER

Liste Cap sur l'avenir

Titulaire

Maria FURLANO

Suppléant

Dominique CHERY

6. Désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public

Rapporteur : Monsieur le Maire

La démission de Madame Adèle HAUMESSER nécessite de procéder à une nouvelle désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public dans la mesure où il n'y a pas d'autre suppléant permettant d'assurer la représentation de la liste « Cap sur l'Avenir ».

Il convient de procéder à la désignation de ces membres selon les modalités établies aux articles L.1411 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission de délégation de service public se compose, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3500 habitants et plus, du maire ou de son représentant, président de la commission, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.

L'élection des membres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière sans panachage, ni vote préférentiel.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à la désignation des membres de la Commission de délégation de service public à main levée en faveur d'une liste entière sans panachage, ni vote préférentiel.

Il est demandé au conseil municipal de désigner les membres de la commission de DSP à partir des listes proposées afin de procéder au vote.

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre »

Titulaires

Daniel LEROY
Marie –Jeanne BASSO
Mireille PELE
Valérie HAIDAR

Suppléants

Patricia JAEGLE
Geneviève SCHOFF
Lucette SPINHIRNY
Claude KLINGER-ZIND

Liste Cap sur l'avenir

Titulaire

Maria FURLANO

Suppléant

Dominique CHERY

Elections :

Suffrages exprimés : 29

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 25

Liste « Cap sur l'avenir » : 4

Nombres de siège à pourvoir : 5 titulaires (5 suppléants)

Attribution des sièges au quotient :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 3

Liste « Cap sur l'avenir » : 1

Répartition du 5^{ème} siège :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 1

Liste « Cap sur l'avenir » : 0

Attribution définitive des sièges :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 4

Liste « Cap sur l'avenir » : 1

Outre Monsieur le Maire, ont été élus :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre »

Titulaires

Daniel LEROY

Marie –Jeanne BASSO

Mireille PELE

Valérie HAIDAR

Suppléants

Patricia JAEGLE

Geneviève SCHOFF

Lucette SPINHIRNY

Claude KLINGER-ZIND

Liste Cap sur l'avenir

Titulaire

Maria FURLANO

Suppléant

Dominique CHERY

7. Désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les articles R123-7 à L123-9 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprenne en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6.

Le nombre des membres du conseil d'administration a été fixé à 7 par délibération du conseil municipal le 6 octobre 2014.

Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

La démission de Madame Adèle HAUMESSER nécessite de procéder à une nouvelle désignation des membres du conseil d'administration permettant d'assurer la représentation de la liste « Cap sur l'Avenir ».

En conséquence, il s'agit de procéder à de nouvelles élections. Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Il est donc demandé au conseil municipal de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration du CCAS à partir des listes proposées afin de procéder au vote.

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre »

- Geneviève SCHOFF
- Patricia JAEGLE
- Mireille PELE
- Carine NÄGL
- Daniel LEROY
- Marianne GEBEL

Liste Cap sur l'avenir

- Dominique CHERY

Elections :

Suffrages exprimés : 29
Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 25
Liste « Cap sur l'avenir » : 4
Nombres de siège à pourvoir : 7 titulaires

Attribution des sièges au quotient :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 6

Liste « Cap sur l'avenir » : 0

Répartition du 5^{ème} siège au plus fort reste :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 0

Liste « Cap sur l'avenir » : 1

Attribution définitive des sièges :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre » : 6

Liste « Cap sur l'avenir » : 1

Outre le Maire, Président de droit, ont été élus :

Liste « Ecouter, Echanger, Entreprendre »

- Geneviève SCHOFF
- Patricia JAEGLE
- Mireille PELE
- Carine NÄGL
- Daniel LEROY
- Marianne GEBEL

Liste Cap sur l'avenir

- Dominique CHERY

8. Débat d'orientation budgétaire 2018 du budget principal de la ville de Wintzenheim

Rapporteur : Claude KLINGER-ZIND

Dans les deux mois avant le vote du budget, le conseil municipal doit débattre des principales orientations budgétaires.

Issu de l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit maintenant faire l'objet d'une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Outre ce changement juridique, le Débat d'Orientation budgétaire a toujours vocation à présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

I - LE CONTEXTE DU BUDGET 2018

A. Les éléments de contexte économique et financier au niveau mondial

L'environnement mondial est porteur et devrait le rester en 2018, le climat des affaires demeurant très favorable dans la plupart des enquêtes de conjoncture. La croissance américaine n'a pas faibli ces derniers mois. Au Japon, la consommation prendrait peu à peu le relais du commerce extérieur pour soutenir l'activité. A l'inverse la demande intérieure britannique resterait encore pénalisée par la forte reprise de l'inflation et les incertitudes sur les modalités du Brexit.

Dans les économies émergentes, la reprise se confirme. En Chine, la croissance a atteint +1.7 % au troisième trimestre 2017, un rythme constant depuis le début de l'année. Au Brésil et en Russie, l'activité, portée par le redémarrage de la consommation, aurait progressé depuis janvier après deux années de récession en 2015 et 2016.

On retiendra également que les taux d'intérêts, de court terme de long terme, restent à des niveaux faibles en 2017 et devraient le rester encore une grande partie de l'année 2018. Ils sont propices à la réalisation d'emprunts dans de bonnes conditions financières, pour assurer le besoin en financement des investissements des collectivités locales.

Quant à la croissance française, elle devrait s'établir à 1,9% en 2017 (1,1% en 2016), soit un rythme qui n'avait pas été observé depuis 2011 (bases INSEE). Côté demande, la consommation des ménages a accéléré. L'investissement est resté solide, aussi bien celui des entreprises que celui des ménages.

B. Les dispositions de la loi de Finances du 30 décembre 2017 pour 2018 concernant les collectivités locales

En 2014, les collectivités ont subis une baisse de dotation de l'ordre de 1,5 milliard d'€ et de 3,47 milliards d'€ par année en 2015 et 2016. Toutefois en 2017 l'effort de contribution a été réduit de moitié devant les risques d'arrêt de l'effort d'investissement du secteur public local.

La loi prévoit :

• Sur le dégrèvement de la taxe d'habitation...

A compter de 2018, un nouveau dégrèvement s'ajoutera aux exonérations existantes, et permettra à environ 80% de foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Cet objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans. En 2018, la cotisation de la taxe d'habitation restera à la charge des ménages et fera l'objet d'un abattement de 30 %, puis de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020. La taxe d'habitation sera supprimée dans les 3 ans, une compensation étant prévue pour les collectivités locales.

• Sur les dépenses de fonctionnement...

Elles devraient être plafonnées pour les grandes collectivités. La commune de Wintzenheim n'est pas concernée par cet objectif, mais sera toutefois invitée, comme les autres communes ne faisant pas partie des collectivités les plus peuplées, à respecter cet objectif au plus près.

• Sur les dotations...

Tout d'abord, l'Etat a décidé de suspendre tout nouveau prélèvement sur la DGF.

Le montant de la DGF est fixé à 26.96 Mds € en 2018. La baisse observée par rapport à 2017 tient pour l'essentiel à la suppression de la DGF régionale. La Dotation Forfaitaire devrait être stable en 2018 et serait de 435 000 € pour la commune.

Avec la hausse de la péréquation verticale, le gouvernement continue de faire progresser la péréquation en faveur des collectivités. Les dotations de péréquation augmentent de 190 M€ en 2018 soit :

- + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- + 10 M€ pour la péréquation départementale.

La DSR s'élèverait à 106 000 € en 2018 (99 059 € en 2017) pour Wintzenheim.

• Sur l'investissement...

Le soutien à l'investissement local est maintenu.

En 2018, l'effort engagé par l'Etat en faveur de l'investissement public local sera poursuivi. Les dotations de soutien à l'investissement local sont portées à 1,8 Mds € en 2018, dont 665 M€ de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en 2018.

Par ailleurs, une enveloppe de 996 M€ de dotation d'équipement est prévue en faveur des territoires ruraux (DETR) et 150 M€ de dotation pour la politique de la Ville.

• Sur le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines communes (ou intercommunalités) pour reverser aux communes (ou intercommunalités) moins favorisées.

Il voit son volume maintenu à 1 Md€ en 2018. Le prélèvement devrait s'élever à 35 000 € pour la commune.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
150 M€	350 M€	570 M€	780 M€	1 Md€	1 Md€	1 Md€

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,7% en 5 ans, soit légèrement au-dessus de l'inflation pour la même période qui est de l'ordre de 2%.

	2014	2015	2016	2017 Estimation	2018
Recettes réelles de fonctionnement (Hors cessions d'immobilisation)	6 130 612	6 114 363	6 097 208	6 207 000	6 240 000
Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	4 502 418	4 632 940	4 744 763	4 911 000	5 140 000

Les dépenses de fonctionnement en 2016 correspondait à un ratio de 601 € / habitant alors que la moyenne de la strate est de 1033 € / habitant. Les ratios de dépenses de 2017 et 2018 sont évaluées respectivement à 611€/habitant et 640€/habitant (sur la base du budget prévisionnel) restant ainsi en dessous de la moyenne.

Pour ce qui est des dépenses du personnel, elles représentaient 307 € / habitant alors que la moyenne de la strate était de 525 €.

	Nombre d'habitants Population légale	Dépenses de fonctionnement €/ habitant	Dont part pour les dépenses du personnel
Colmar	69488	1272	638 €
Ensisheim	7497	836	444 €
Huningue	7055	1678	826 €
Pfastatt	9592	665	310 €
Soultz	7332	1734	416 €
Thann	8099	982	428 €
Horboung-Wihr	5521	589	279 €
Sausheim	5578	1539	503 €
Altkirch	5920	1269	541 €
Brunstatt	6292	612	312 €
Lutterbach	6383	655	345 €
Ste Marie aux Mines	5338	886	488 €
Wintzenheim	8033	601	307 €
Moyenne de la strate des communes de 5000 à 10000 habitants		1033	525 €

La baisse de l'épargne témoigne de la diminution progressive des dotations de l'Etat sur plusieurs années qui impacte les recettes communales sans que l'on puisse neutraliser complètement cette diminution. Toutefois, le niveau de l'épargne nette reste élevé à 16,9 %, la moyenne du taux d'épargne nette pour les communes de même strate avoisinant les 10 %.

	2014	2015	2016	2017 Estimation	2018 Prévision
Epargne brute	1 628 194	1 481 423	1 352 445	1 296 000	1 100 000
Capital remboursé	4 573	4 573	4 573	0	50 000
Epargne nette	1 623 621	1 476 850	1 347 872	1 296 000	1 050 000
Taux d'épargne nette	26.48 %	24.15 %	22.10 %	20,88 %	16,9%

L'excédent de fonctionnement devrait se maintenir à 1.100.000 €, conservant ainsi un montant satisfaisant entre 2017 et 2018.

Excédent de fonctionnement					
Années	2014	2015	2016	2017 Estimation	2018 - Estimation
	1 406 194	1 301 351	1 219 056	1 250 000	1 100 000

III – PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2018

1 – Fonctionnement

A. Dépenses

Les charges à caractère général seraient d'environ de 1.345 000 €, soit une augmentation de moins de 1% (1.338 000 € en 2017). La prévision de cette faible progression suppose la continuation d'un suivi strict des dépenses et des consommations.

Les dépenses du personnel étaient estimées à 2.714 000 € dans le budget primitif 2017. Il est proposé d'inscrire le même montant dans le Budget primitif 2018. Les efforts dans les économies réalisés perdurent. Ainsi, les augmentations des charges patronales ont été prises en compte, mais aussi les réformes de l'Etat avec notamment la fin des contrats aidés. Les agents qui bénéficiaient de ce type de contrat ne seront pas remplacés, et les départs ne seront plus systématiquement remplacés.

Les charges de gestion courante intégrant notamment les subventions et les participations (chapitre 65) seraient légèrement supérieures à 1M€ pour 2018 restant ainsi stable (1 027 000 € en 2017). Les subventions aux associations seront envisagées selon la même procédure que les années précédentes (principes des critères).

B. Recettes

Elles sont constituées pour l'essentiel de la fiscalité communale, des dotations de l'Etat, des taxes indirectes, des dotations reçues de Colmar Agglomération et de la tarification des services publics.

Les dotations :

2018 marque la fin du prélèvement de l'Etat sur la DGF des collectivités locales pour financer le plan de redressement des comptes publics décidé par le gouvernement sur la période 2014 à 2017.

La dotation forfaitaire de la Ville est estimée 435 000 €.

Concernant les dotations de péréquation, la Ville devrait continuer à bénéficier de la majoration de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Une majoration équivalente à 2017 et la DSR pourrait augmenter de 6 000 € en 2018.

Ainsi, la DGF de la Ville pourrait s'élever à 541 000 €, soit un montant presque similaire à 2017.

Les recettes issues des différents transferts de l'Etat et des dotations sont loin de permettre un équilibre budgétaire. Force est de constater que les recettes baissent progressivement.

Pour ce qui est de Colmar Agglomération, l'attribution de compensation serait stable, soit 1 185 040 €. Quant à la dotation de solidarité communautaire, elle peut être estimée à 155 000 €.

Les taxes indirectes :

L'année 2017 confirme la reprise du marché immobilier, et donc la progression du produit des droits de mutation (200 000 €). En 2018, le produit de la taxe additionnelle peut être estimé à hauteur de 210 000 €.

Le produit de la taxe d'électricité devrait progresser au même niveau que l'inflation, soit une recette de 130 000 €.

Les recettes de la taxe sur les pylônes électriques seraient d'environ 23 000 € en 2018 correspondant à la variation de l'indice de référence.

Le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure a accusé une baisse en 2017 et s'est élevé à 50 000 €. Pour 2018, une recette de 49 000 € serait à inscrire.

La tarification des services publics :

Pour 2018, les produits du domaine, des services (chapitre 70) sont estimés à la baisse à environ 129 000€ du fait de la diminution des prévisions de vente de bois par l'ONF.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont prévus, par prudence, à 148 000 € pour 2018.

La fiscalité :

L'objectif est bien de contenir les taux de la fiscalité locale.

Toutefois, malgré la poursuite d'un suivi stricte des dépenses courantes, de la restriction des dépenses de personnel (non remplacement et gel des salaires), les dépenses continuent malgré tout à augmenter : augmentation des fluides, transfert des missions de l'Etat (35000€ de dépenses supplémentaires en personnel pour les passeports et les cartes d'identités...). En parallèle, les recettes accusent une légère baisse, sans compter les incertitudes qui pèsent sur le véritable produit final issue de la taxe d'habitation.

Ainsi, il apparaît nécessaire d'augmenter les taux de fiscalité de 1 % en 2018 (hors base), sauf pour la taxe sur le foncier non-bâti dont le taux est déjà élevé.

Libellé	2015	2016	2017	2018
Base Taxe d'Habitation	10 353 383 €	10 294 672 €	10 460 600 €	10 669 812 €
Taux Taxe d'Habitation	13,05%	13,44%	13,84%	13,98%
Produit Taxe d'Habitation	1 351 116 €	1 383 604 €	1 447 747 €	1 491 640 €
Base sur le Foncier Bâti	8 906 607 €	9 016 810 €	9 220 973 €	9 405 392 €
Taux de la taxe sur le Foncier Bâti	15,89%	16,37%	16,86%	17,03%
Produit de la taxe sur le Foncier Bâti	1 415 260 €	1 476 052 €	1 554 656 €	1 601 738 €
Base sur le Foncier Non Bâti	213 671 €	221 380 €	216 657 €	220 990 €
Taux de la taxe sur le Foncier Non Bâti	49,08%	50,55%	52,07%	52,07%
Produit de la taxe sur le Foncier Non Bâti	104 870 €	111 908 €	112 813 €	115 069 €
Base de la Taxe sur les Logements Vacants			147 877 €	150 834 €
Taux de la Taxe sur les Logements Vacants			13,84%	13,98%
Produit de la Taxe sur les Logements Vacants			20 466 €	21 087 €
TOTAL DES TAXES DIRECTES	2 871 246 €	2 971 563 €	3 135 683 €	3 229 534 €

2 – Les investissements

Les dépenses d'investissement réalisées les années précédentes situent la commune en dessous de la moyenne de la strate des communes de 5000 à 10000 habitants avec une moyenne de 298 €/ habitant alors que la moyenne est de 428 € / habitant.

Il est à noter que l'amplitude du ratio d'investissement des communes de même strate est très large allant de 201 € / habitant à 1401 € / habitant, traduisant pour certaines communes des investissements importants concentrés sur une année de manière exceptionnelle.

	Nombre d'habitants Population légale	Dépenses d'investissement €/hab
Colmar	69488	551
Ensisheim	7497	447
Huningue	7055	698
Pfastatt	9592	249
Soultz	7332	1401
Thann	8099	320
Horbourg-Wihr	5521	354
Sausheim	5578	524
Altkirch	5920	615
Brunstatt		131
Lutterbach	6383	495
Sainte Marie aux Mines	5338	201
Wintzenheim	8033	298
Si Wintzenheim réalise un emprunt de 4 000 000 €		
Moyenne de la strate des communes de 5000 à 10000 habitants		428

Les dépenses d'investissement toutes taxes comprises :

Les principaux projets d'investissement annuels et pluriannuels sont les suivants :

- Pôle sportif d'arts martiaux : 4 000 000 € : le projet est pluriannuel et l'achèvement des travaux est prévu en 2019.
- Création du pôle médical : 1 350 000 € : réalisation en 2018
- Extension de l'école maternelle et du périscolaire et création d'une cantine scolaire à Logelbach : 1 543 000 € : le projet est pluriannuel et l'achèvement des travaux est prévu en 2019.
- Restauration de la Chapelle Herzog : 541 000 € : le projet est pluriannuel et l'achèvement des travaux est prévu en 2019.
- Aménagement Parc Herzog : 850 000 € sont prévus sur deux années, 2018 et 2019
- Travaux rue de Lattre : 580 000 €
- Travaux de voirie, chemin du Herenpfad : 110 000 €
- Acquisition de matériel, travaux divers dans les bâtiments publics : 500 000 €
- Acquisitions foncières diverses : 400.000 €
- Renouvellement de la flotte automobile : 200.000 € avec principalement l'acquisition d'un nouveau camion.
- Travaux d'aménagement des cimetières : 60 000 €
- Vidéosurveillance : 100 000 €

Au total, les dépenses réelles d'investissement prévues seraient d'un montant maximum d'environ 11 millions.

Les recettes d'investissement :

Pour ce qui est des recettes, le **FCTVA** est estimé à 130 000 €.

Les **subventions** pour les projets menés par la collectivité comprendraient principalement :

- pour la construction du pôle sportif d'arts martiaux : le fonds de concours de Colmar Agglomération pour un montant de 466 654 € et une subvention demandée à la région Grand Est de 600 000 € avec un versement de 300 000 € au cours de cet exercice,
- pour l'extension de l'école maternelle et la création de la cantine scolaire à Logelbach : la DETR sollicitée d'un montant d'environ 400 000 € avec un versement de 200 000 € en 2018 ainsi qu'une subvention obtenue de la CAF de l'ordre de 100.000 €
- pour la restauration de la Chapelle Herzog, la DRAC verse une subvention de 83 000 € et la Région de 110 000€.
- Pour la construction des logements sociaux : le FAU d'un montant de 112 500 €.

En ce qui concerne la **Taxe d'Aménagement** (T.A.), en 2017 grâce au dynamisme des constructions sur le ban communal, les recettes se sont élevées à 220 000 €. En 2018, 230 000 € seront inscrits dans cet article budgétaire.

Afin de couvrir les dépenses d'investissement en 2018, il s'agit également de contracter **un emprunt** de 4.000.000 d'€.

Actuellement, Wintzenheim n'a aucun emprunt. Elle va bénéficier d'un emprunt à taux 0 de la CAF à hauteur de 109.000 € pour l'extension de l'école maternelle et la création de la cantine scolaire.

Si la commune contracte un emprunt à hauteur de 4,1 millions d'€, cela amènerait un endettement à hauteur de 511€ / habitant, ce qui resterait bien en dessous de la dette moyenne des communes françaises de même taille qui est de 842 € par habitant.

	Nombre d'habitants Population légale	Dette €/habitant
Colmar	69488	1065
Ensisheim	7497	683
Huningue	7055	331
Pfastatt	9592	673
Soultz	7332	1440
Thann	8099	924
Horbourg-Wihr	5521	269
Sausheim	5578	456
Altkirch	5920	2343
Brunstatt		325
Lutterbach	6383	773
Sainte Marie aux Mines	5338	837
Wintzenheim	8033	0
Si Wintzenheim réalise un emprunt de 4 100 000 €		511
Moyenne de la strate des communes de 5000 à 10000 habitants		842

La capacité de désendettement est le ratio - indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de moins de 8 ans est bon ou très bon, de 9 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse. En prenant l'exemple d'un emprunt de 4 millions d'euros, le désendettement de la commune serait de l'ordre de 4 ans, donc très en dessous des seuils.

C. Les orientations budgétaires 2018

Au regard des éléments précédemment exposés, le cadre général du budget 2018 devrait être le suivant :

Recettes réelles de fonctionnement	+	6 240 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	-	5 140 000 €
<hr/>		
Résultat de fonctionnement	=	1.100. 000 €
Remboursement de la dette	-	50 000 €
<hr/>		
Autofinancement	=	1 050 000 €
Recettes d'investissement	+	8 550 000 €
Emprunts	+	4 100 000 €
<hr/>		
Programme d'investissement 2018 (Dépenses totales y compris opérations d'ordre)	=	13 700 000 €

Il est proposé de retenir les orientations budgétaires suivantes :

- Continuer à contenir les dépenses des charges générales y compris celles relatives au personnel afin de conserver un autofinancement suffisant,
- Assurer l'équilibre du budget en prévoyant une augmentation limitée des taux d'imposition de 1%,
- Mobiliser un emprunt en 2018 répondant aux nécessités d'investissement mais en restant vigilant sur les indicateurs de financement pour permettre la réalisation d'autres projets dans les années à venir.

Monsieur le Maire : merci pour cet exposé sur les orientations budgétaires. Vous me permettrez quelques remarques.

Sur les dépenses de fonctionnement, on tient à ce qu'elles restent stables ou baissent si on arrive à les faire baisser, mais ce n'est pas évident. Depuis 10 ans que nous sommes maintenant à la tête de cette collectivité, nous avons fait le nécessaire pour baisser les frais de fonctionnement. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, ce sont le montant des dépenses, puisqu'on dit toujours que Wintzenheim dépense beaucoup. Mais en ce qui concerne le fonctionnement, on est en-dessous du niveau des autres communes de la même strate que la nôtre. On a un taux de dépenses de fonctionnement tout à fait correct, même en-dessous de la moyenne. En ce qui concerne les dépenses de personnel, là aussi, on est à 307 euros par habitant alors que la moyenne est de 525 euros, donc on est largement en-dessous. On ne peut pas dire qu'il y a pléthore de personnel dans notre collectivité. Au contraire, on serait un peu plus, ça ne serait pas plus mal. On peut aussi dire quelques mots sur la baisse de l'épargne. C'est aussi dû au fait que nos dotations baissent. On ne peut pas toujours avoir la même épargne comme en 2008 où à 1 million 4 je crois en 2014. Et en plus vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur KLINGER-ZIND, on nous rajoute toujours des choses. Les passeports et les cartes d'identité, ce sont 35 000 euros de plus en dépense annuellement. Ça fait déjà 2 ans qu'on les a, ça fait déjà 70 000 euros, pour 16 000 euros de recettes qu'on a pu avoir en compensation. On est loin de couvrir les frais.

On fait un suivi régulier des dépenses : notre conseiller délégué réunit les services, prévoit un budget et suit les budgets pratiquement mensuellement ou tous les deux mois. C'est comme ça qu'on fonctionne et qu'on voit s'il y a des dérapages pour redresser la barre.

En ce qui concerne les investissements, on est largement en-dessous, ça a été dit : 298 euros par habitant alors que la moyenne est de 428 euros. Je crois que c'est aussi important d'investir. Je dis toujours, je ne sais pas si on crée des emplois mais on en a déjà sauvé par rapport à tout ce que nous avons fait.

Voilà ce que je voulais dire sur ces orientations budgétaires et nous mettons en place bien naturellement notre programme qui a été validé en 2014 par la population. Il faut respecter ses engagements, c'est pour cela qu'aujourd'hui les gens n'ont plus confiance aux hommes politiques, parce qu'ils font des promesses et ne les tiennent pas. Nous, on a un programme précis qui a été établi en 2014. D'ailleurs pour ceux qui étaient aux différentes réunions de quartier que nous avons eu, avec 200 personnes à chaque fois, 2 réunions de quartier plus une réunion pour exposer les projets de la rue Joffre, de la rue de Lattre et le plan de circulation. 200 personnes à chaque fois, j'ai estimé que c'était vraiment un succès de voir que les gens étaient intéressés par ce qui se passe dans la commune.

Aujourd'hui on met simplement un programme que nous avons soumis à la population, puisque la remarque m'avait été faite par rapport au pôle sportif à la réunion de quartier en me demandant qu'il aurait fallu faire un référendum. Il n'était pas question de faire un référendum, puisque notre programme a été approuvé deux fois, en 2008 et on l'a repassé en 2014. Ça veut dire qu'il a été approuvé deux fois par la population. On n'avait aucun intérêt de faire un référendum. C'est ce que j'ai répondu à la personne qui m'a posé la question. Voilà Mesdames, Messieurs, les orientations budgétaires. Maintenant le débat est ouvert. Monsieur DAESSLE.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : aux dernières orientations budgétaires, nous vous avons déjà fait part de notre grande inquiétude concernant votre gestion, mais cela ne vous a guère soulié. En effet au regard de vos chiffres, l'autofinancement est prévu à 1 million 50 000 en 2018, soit une baisse de 200 000 euros par rapport à 2017 qui est prévu à 1 million 250 000, mais plus grave encore si l'on prend 2013. Vous étiez à 1 million 800 000 euros. A ce rythme vous serez l'année prochaine à la moitié, soit 900 000 euros. Dans votre excédent, il ne faut pas oublier non plus vos augmentations des taxes de 8,16 % plus cette année environ 2 %, soit 10,16 %, enfin le recours à l'emprunt. Ce chiffre est alarmant car à la vue de vos énormes investissements il promet un avenir financier très sombre, l'emprunt ayant ses limites et la hausse des taxes aussi.

Concernant les frais de fonctionnement. Il serait normal de les revoir largement à la baisse notamment la masse salariale qui a augmenté de 30 % entre 2013 et 2017. Cette explosion, nous l'avons prédit en 2014 et souligné l'an dernier. Rien n'est fait pour la baisser si ce n'est de prévoir du personnel supplémentaire pour la future cantine, l'extension de l'école et du périscolaire et certainement pour le pôle sportif. Nous n'avons toujours pas de simulation pour ces frais de fonctionnement. L'impensable est de constater que cette masse salariale représente 53 % des frais de fonctionnement. Nous avons prévu les hausses d'impôts et le recours à l'emprunt. Nous y sommes et je rappelle que dans vos campagnes électorales, vous aviez souligné le fait que vous n'aurez pas recours à ces derniers. En ce qui nous concerne, nous voulions baisser l'impôt. Il y a quelque temps, vous annonciez un éventuel emprunt de 2 millions d'euros. Mais habitués à vos doublements de chiffres annoncés, nous voilà à un montant conséquent qui est de 4 millions 100 000 représentant 511 euros par habitant. Pour un premier engagement, c'est énorme et nous sommes inquiets pour nos finances, car vous continuez à investir sans compter. Vous devriez suivre la presse et voir notamment comment les autres communes freinent ou arrêtent d'investir et comment elles réduisent leur masse salariale. On est en plus dans ce que dénonce en ce moment le rapport de la cour des comptes qui vient d'être publié. Vos investissements que nous ne partageons pas, vont certainement vous contraindre à poursuivre d'une part à solliciter des emprunts et d'autre part à accroître les frais de fonctionnement. Vous n'avez nullement développé dans vos orientations budgétaires le coût des logements sociaux, qui par votre choix, grèvent fortement nos finances et modifient la sociologie de notre collectivité. Un petit aparté concernant les constructions sur l'aire de jeux du parc Acker. Vous auriez pu épargner cette partie en discutant avec les autorités, voire payer les pénalités et laisser ce dernier en l'état. Dans vos investissements, vous ne parlez jamais de la fibre alors que les plus petites communes du secteur sont en train de l'installer.

Lors de vos réunions de quartier, vous avez parlé de métamorphose de la commune. Nous pensons que vous avez oublié de dire qu'il y a aussi une grande métamorphose dans la gestion communale des finances et que

le réveil risque d'être douloureux. Vous nous avez exclus de la commission des finances, aussi nous n'avons de loin pas tous les éléments et le détail des budgets. De ce fait nous n'avons pas une connaissance suffisante pour apprécier ce point. Aussi nous ne participerons pas à son vote.

Monsieur le Maire : simplement deux, trois mots. Je peux vous dire que les réunions de quartier se sont bien passées, c'est ce qui doit vous gêner. Nous avons travaillé en pleine transparence avec la population. Nous avons parlé de l'emprunt, nous avons parlé de l'endettement de la commune. Nous avons abordé tous les sujets, finances, projets. Je sais qu'il y a des communes qui ont arrêté leur investissement. Est-ce une bonne chose que d'arrêter d'investir ? C'est pas comme ça qu'on fait des chômeurs de plus et que les commerçants ferment leurs portes ? Je ne pense pas que ce soit une bonne chose.

En ce qui concerne le choix des logements sociaux, je vous rappelle Monsieur DAESSLE que c'est la loi qui l'impose, ce n'est pas moi. On nous oblige à construire des logements sociaux. C'est là la différence entre le choix et l'obligation. Je veux simplement vous dire que si j'avais le choix, forcément je n'en construirai pas autant. Déjà ce n'est pas moi qui les construis, mais on ne serait pas obligé de mettre des terrains à disposition. Il ne faut pas confondre le tout, c'est la loi. Vous n'étiez pas là à un conseil municipal quand j'en ai parlé : la commune a été carencée. La carence a été levée parce que la commune a fourni des efforts concernant ces logements sociaux. Ne dites pas ce que c'est un choix que notre collectivité fait, c'est une obligation. Ça je tiens vraiment à l'appuyer.

En ce qui concerne l'augmentation des effectifs. Il n'est pas question d'augmenter les effectifs. Pour le périscolaire, vous n'êtes peut-être pas au courant mais je vais vous en informer, c'est une DSP. Ça c'est la première chose, donc il n'y a pas d'augmentation des effectifs. La cantine est aussi en DSP. Avec la nouvelle association qui va gérer la crèche, nous faisons un gain de 70 000 euros. Donc on est très attentif quand il y a des appels d'offres. Je parle sous couvert de Monsieur LEROY.

Concernant le pôle sportif, il n'y aura pas d'emplois créés pour le pôle sportif. Aujourd'hui les sportifs s'arrangent seuls et ils font tourner leur pôle sportif. Là, ça sera exactement la même chose. Ils le savent, on les a réunis autour de la table, ils savent comment ça va fonctionner. Il n'est pas question d'augmenter les effectifs. Monsieur KLINGER-ZIND vous a donné les chiffres de fonctionnement concernant le personnel. On est largement en-dessous des autres communes. Il faut arrêter de vouloir dire que les autres communes sont meilleures que nous. Pour l'instant je constate que sur tous les chiffres que l'on a annoncés, notre commune se situe très bien. Et je répète une chose, tous ces programmes que nous mettons en place aujourd'hui, ont été discutés, rediscutés en réunion de quartier, dans notre programme électoral. Si on a été élu, c'est bien pour les projets que nous avons. Ça fait 10 ans maintenant que nous sommes élus et nous sommes toujours allés de l'avant. Il y a 10 ans, on nous disait déjà que la commune allait être en faillite. Un de vos collègues me disait toujours Monsieur le Maire, il faut faire des emprunts, il faut faire des emprunts, c'est le moment, c'est le moment. J'ai entendu ça effectivement pendant un mandat. Aujourd'hui on fait un emprunt à des taux qui vont être intéressants, et bien on nous critique. De toute façon, je remarque qu'une chose, on est constamment critiqué pour tout. Mais j'ai toujours dit et je me répète, je préfère être critiqué parce qu'on fait quelque chose que d'être critiqué parce qu'on n'a rien fait.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : juste si vous permettez, deux petits points parce que je ne veux pas répondre à ce que vous avez dit. En ce qui concerne le pôle sportif, il n'y aura pas de personnel. Pour Arthuss, vous avez toujours dit qu'il n'y aura pas de personnel. Il y a eu du personnel. Pour le pôle sportif, on verra, mais je suis convaincu que vous aurez du personnel, parce que c'est exactement la même problématique que pour Arthuss. Le deuxième point, je souhaiterais que vous arrêtiez de faire des comparaisons qui ne tiennent pas la route. En effet, vous ne pouvez pas parler d'une comparaison d'il y a 10 ans, d'il y a 4 ans, d'il y a 6 ans. Les paramètres d'une collectivité sont tout à fait différents et varient en fonction de plusieurs éléments. Donc vous faites des comparaisons qui ne tiennent pas la route. C'est que je voulais vous dire simplement. Mais par contre il est vrai que le résultat, je constate quand même en ce qui concerne les excédents, les impositions, etc... il y a une problématique aujourd'hui là-dessous et vous n'avez plus de réserve. Vous n'avez plus aucune réserve. Alors ne comparez pas non plus, ça c'est aussi un point.

Je voulais en faire deux, mais j'en fais plusieurs. Ne comparez pas avec les strates, ça n'a absolument rien à voir. Vous faites là des comparaisons, c'est ce qu'on appelle noyer le poisson.

Monsieur le Maire : merci pour ces précisions. Je voudrais simplement dire depuis que nous sommes élus, on a toujours dépassé le million d'excédent. Je ne me souviens pas, puisque j'étais quand même avec vous, je ne me souviens pas du temps où nous étions aux affaires que nous ayons eu notre budget excédentaire de plus d'un million. Il est même une fois descendu à 500 000 euros et on n'investissait même pas.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je vous remercie, moi, de dire ça. Enfin vous comprenez que l'ancienne municipalité qui vous a précédé, a dû remonter effectivement les finances. Alors là c'est bien la première fois et vous avez bien mis le doigt dessus parce qu'effectivement à l'époque nous sommes arrivés à 900 000 euros. Entre temps le contexte a changé avec les accroissements, avec notamment la CAC et autres. Vous avez pu obtenir un financement supérieur que vous n'avez pas géré comme on souhaitait, mais peu importe. Mais aujourd'hui je vous remercie parce que l'ancien directeur me disait souvent, n'oubliez pas que nous avons remis à flot les finances de la collectivité. Nous étions au bord de la mise sous tutelle. Alors je le sais très bien, nous étions à 900 000 francs. Alors vous me disiez assez souvent je ne comprends rien aux finances, alors vous n'allez pas me faire de leçon aujourd'hui.

Monsieur le Maire : figurez-vous, que j'ai appris depuis. Et puis je me suis rendu compte qu'entre 95 et 2008, malheureusement, il n'y a pas eu d'investissement dans notre collectivité et ne pas dire que notre commune avait été endettée. Excusez-moi je termine et je vous laisse la parole après. Je regrette et il n'y a pas que moi qui le dit, je regrette que quand vous avez été conseiller départemental, vous n'avez pas cherché suffisamment d'argent pour refaire Wintzenheim tel que nous l'avons fait aujourd'hui. Les subventions baissent, on en est tous conscient, mais on ne se débrouille encore pas trop mal pour faire beaucoup de choses. Mais un moment donné entre 95 et 2008, même avant, on a loupé le coche parce que c'était là qu'il fallait investir. On n'a pas suffisamment investi, c'est là qu'il y avait de l'argent, que ce soit au conseil régional, les enveloppes des députés, nous avions le conseil départemental, la DETR qui était plus importante. Nous avions des possibilités de faire des investissements importants. Or il n'y a rien eu de fait.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je vous ferai observer que je vous ai fait à l'époque augmenter votre taux d'investissement de 2 points premièrement. En ce qui concerne Arthuss, vous ne deviez rien toucher, vous avez touché. J'ai un regret, je vous en parlais, puisque vous parlez du conseil général, quand je vois le giratoire, notamment la halte de Wettolsheim où l'argent et tout était prévu pour que ce dernier se fasse et puis maintenant je ne sais pas ce que ça va devenir. Pour la fibre, nous avions 150 000 euros et nous étions dans les prioritaires pour le faire et que tout a disparu. Je peux continuer la liste, alors ne me racontez pas ça parce qu'on a toujours été attentif à Wintzenheim, mais les procès d'intention que vous me faisiez à l'époque, je crois qu'il faut arrêter. Ils sont comme ils sont, mais le résultat vous l'avez. C'est qu'effectivement vous n'avez pas obtenu ce que vous voulez. Mais je reviens et je vous remercie aujourd'hui, c'est bien la première fois que j'entends les chiffres qui prouvent bien qu'à l'époque nous étions une commune qui avait des difficultés, qui était pauvre et que nous avons remonté et que vous, vous avez dilapidé toute la cagnotte

Monsieur le Maire : c'est faux. Ecoutez Monsieur Daesslé, 3 millions 4 sur 17 millions d'investissement.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais vous avez tout perdu.

Monsieur le Maire : bien si vous voulez, je vais clore. Je ne ferai pas le débat du conseil départemental par rapport à telle ou telle route, ou tel et tel rond-point. C'est du ressort du conseil départemental. On sait pertinemment et vous le savez aussi bien que moi, qu'il n'y a plus d'argent. Moi je défends ma collectivité. Ce n'est pas à moi d'aller taper sur le département. On a trouvé un consensus concernant la halte de Wettolsheim en disant qu'elle restera à 4 voies, mais avec des feux. Je ne veux pas de giratoire, on ne peut

pas faire de souterrain et je ne veux pas qu'elle soit coupée encore une fois. On a trouvé ce consensus et on est d'accord là-dessus. Après les financements, ce n'est pas la commune, c'est le conseil départemental.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : j'ai parlé du financement prévu par le Conseil Général à l'époque.

Monsieur le Maire : je ne suis pas conseiller départemental.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous demandiez assez et puis on vous donnait.

Monsieur le Maire : oui Monsieur CAMPITELLI

M. CAMPITELLI : je voudrais juste rebondir sur la fibre. La fibre fait partie d'un plan national, ça s'appelle le tout fibre. Il n'y a pas d'engagement financier de la commune pour avoir la fibre. C'est bien une compétence de Colmar Agglomération Et si aujourd'hui on n'a pas la fibre à Wintzenheim ou pas encore, il faut quand même savoir que cette fibre aurait pu arriver il y a une quinzaine d'années. Il y a d'autres volontés qui ne l'ont pas voulu.

Monsieur le Maire : c'est quand même une volonté de Colmar Agglomération, je l'ai dit. C'est bizarre, vous êtes axé là-dessus, vous en faites une obsession. L'objectif de Colmar Agglomération, c'est que pour 2020 toutes les communes soient reliées. Pour Wintzenheim, ça ne coûtera rien du tout. Regardez le coût pour les autres communes. C'est Rosace qui installe, mais ce n'est pas neutre. Pour nous ce sera zéro euro. Je préfère attendre un an, deux ans de plus et ne pas dépenser 1 million, voire 1 million et demi. Parce que c'est par borne que vous payez.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je voudrais juste dire à Monsieur CAMPITELLI que vous faites une confusion entre le haut-débit et la fibre.

M. CAMPITELLI : non, Monsieur DAESSLE, je ne fais pas de confusion. Vous parlez de fibre, vous parlez de téléphonie, vous parlez du haut-débit. Ce n'est pas la même chose, mais vous revenez constamment avec ça. Alors une fois pour toute, le tout fibre, la fibre optique c'est une chose, la téléphonie mobile c'en est une autre, l'ADSL c'en est une autre, mais ne mélangez pas. On parle uniquement de fibre. La fibre optique arrivera quand elle arrivera. C'est une compétence de Colmar Agglomération et Wintzenheim ne versera pas d'argent pour avoir la fibre. Je ne parle pas de haut-débit.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais moi je parle lorsque nous avons discuté, alors là je reprends le problème du conseil général et de la fibre. Effectivement vous avez des collectivités qui en demandaient un certain montant pour mettre la fibre. C'était une discussion d'époque. Entre temps, il s'est passé des années et nous étions dans les villes prioritaires. C'est tout ce que je voulais dire. Entre temps on a tout laissé passer. Alors ne me dites pas que ça date d'il y a quinze ou vingt ans. Non, absolument pas parce que la fibre à ce moment-là n'existait pas comme elle est maintenant.

M. KLINGER-ZIND : je voulais juste vous retourner ce conseil de ne pas comparer. Vous disiez avant « ne faites pas de comparaison, ne faites pas de comparaison ». Je voulais juste vous le retourner parce que je n'entends que des comparaisons finalement et au jour d'aujourd'hui nous n'avons pas les mêmes contraintes que nous avions il y deux ans, trois ans, cinq ans, dix ans, quinze ans. Laissez-moi terminer... et il en est de même concernant l'excédent de fonctionnement. Avant vous avez comparé l'excédent de fonctionnement à 1,8 million. Aujourd'hui on est à 1 million 100. Entre temps on a perdu 400 000 euros de DG, plus toutes les compétences que nous rappelions tout à l'heure qui nous coûtent en personnel, en prêt et compagnie et sans avoir les recettes en retour. Donc ne comparez pas, je vous retourne juste la comparaison. Je dis juste vous avez dit au début que vous compariez, c'est tout.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : si vous permettez...

M. KLINGER-ZIND : vous n'avez pas la parole Monsieur.

Monsieur le Maire : si vous permettez, je vais clore le sujet. Simplement Monsieur DAESSLE vous n'êtes plus aux affaires depuis 10 ans et vous loupez des choses, c'est clair. Aujourd'hui c'est nous qui gérons et je pense que la collectivité, les habitants de Wintzenheim peuvent être fiers de ce qui est fait et de ce que nous dépensons. Nous faisons bien attention à ce que nous dépensons. Mais vous n'étiez pas non plus aux réunions de quartier, je n'ai pas eu de remarques concernant les finances de la collectivité, sur l'emprunt que nous allons faire, de tout ce qui est investi. Personne n'a fait de remarques là-dessus. Il faut simplement expliquer les choses, ce qui n'avait jamais été fait avant. Au moins notre groupe a le courage d'aller devant la population, leur expliquer, leur dire ce qu'on va faire, combien ça va coûter. Je n'ai pas caché les chiffres. Je vous montrerai tout à l'heure le chiffre pour le pôle sportif parce que j'ai aussi lu dans la presse qu'on a donné des chiffres qui sont erronés. Donc je vais vous le présenter comme ça vous les aurez devant le nez et vous verrez que ce n'est pas du tout ce que vous avez annoncé. Donc il faut aller vers la population, il ne faut pas avoir peur de dire ce qu'on va faire. En tous les cas, mes collègues étaient là, on était suffisamment nombreux. Votre groupe n'était pas représenté. Il y avait suffisamment de monde et je ne n'ai eu aucune remarque désobligeante par rapport à notre budget et ce que nous faisons sur Wintzenheim. Au contraire, on a été applaudi par 200 personnes à chaque réunion. Claude KLINGER-ZIND

M. KLINGER-ZIND : j'avais juste encore une petite remarque. Vous disiez avant, vous n'avez pas forcément tous les éléments, tous les chiffres parce que vous ne siégez pas à la commission des finances. Pour rappel, nous sommes dans le débat d'orientation budgétaire, la commission des finances n'avait pas plus de documents que ce que vous avez eu là. On verra tous les documents détaillés lors du budget et lors du compte administratif 2017 où là vous aurez également tous les chiffres que vous souhaitez avoir. Il n'y a aucun problème.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : Monsieur, je voudrais observer que dans une commission nous pouvons discuter et obtenir des informations. On a bien le droit de faire ce genre d'observation. J'avais compris que normalement nous serions destinataires d'ailleurs de tous les rapports de toutes les commissions, des finances on n'en a pas. D'ailleurs de quelques commissions on ne les obtient pas, ce qui n'est pas normal démocratiquement parce que nous devrions au moins être destinataires.

Monsieur le Maire : Monsieur DAESSLE. Je vous ferai un état de présence des membres de votre groupe dans les différentes commissions. Ils sont éternellement absents.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : Monsieur le Maire, je vais vous arrêter. Quand les gens ont des problèmes personnels, je vous prie de m'excuser.

Monsieur le Maire : tout le monde n'a pas de problèmes personnels.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous n'êtes pas au courant, vous n'êtes pas au courant des choses...

Monsieur le Maire : si, si...

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : pas du tout. Non, non, mais je sais que vous êtes au courant de tout. Vous supposez ... Quand des gens ont des problèmes personnels, je me permets de vous dire...

Monsieur le Maire : ce n'est pas mon problème. Il y a des commissions qui fonctionnent.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne peux pas admettre ce que vous venez de dire.

Monsieur le Maire : vous n'avez pas à l'admettre, mais moi je vous dis que je n'ai pas à rentrer dans ce détail-là. Je dis simplement...

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : alors ne faites pas ces observations à ce moment-là...

Monsieur le Maire : je dis simplement qu'il y a des commissions.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : respectez les gens. Vous ne respectez personne.

Monsieur le Maire : non. Vous dites que vous n'êtes pas dans les commissions. Si, vous êtes dedans, mais vous n'êtes pas présents. Ce n'est pas la même chose.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : des finances ? Vous nous avez exclus dès le départ.

Monsieur le Maire : je parle des autres commissions.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : et de quelles commissions ?

Monsieur le Maire : dans d'autres commissions.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : dans lesquelles ?

Monsieur le Maire : dans toutes les autres commissions vous y êtes...

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ah pas du tout...

Monsieur le Maire : mais si...

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous voulez que je vous les énumère ?

Monsieur le Maire : dans les commissions que Monsieur CHERY va prendre.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : on ne fait pas soi-même les commissions. Vous décidez de dire, je mets celui-ci dans cette commission celui-là dans cette commission. On arrête les choses là-dessus.

Monsieur le Maire : il y a un vote démocratique.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, le vote n'est pas démocratique. Vous avez refusé les gens. Il est inadmissible de faire ce que vous avez fait.

Monsieur le Maire : je considère que le groupe « Cap sur l'Avenir » ne participera pas au vote d'après ce que je viens d'entendre.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Didier SCHERRER et Dominique CHERY ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires ci-dessus, par 25 voix pour :

- Adopte les orientations budgétaires telles qu'exposées du budget principal de la Ville,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Débat d'orientation budgétaire 2018 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim (RMACTW)

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Les différentes mesures mises en place depuis 2016 ont permis une amélioration sensible de la section de fonctionnement qui devient excédentaire d'environ 40 000 € en 2017.

Les recettes de fonctionnement attendues sont de l'ordre de 60 000 €.

Les tarifs resteraient identiques en 2018.

Les dépenses de fonctionnement prévues sont estimées à 25 000 €, et ne devraient pas connaître de bouleversement. Le service de maintenance en 2018 sera assuré par le même prestataire qu'en 2017.

La section d'investissement de la RMACTW présente un excédent récurrent qui ne pouvait être légalement repris en section de fonctionnement. Cet excédent d'investissement trouve son origine dans l'amortissement non obligatoire pratiqué de façon habituelle depuis 1996.

Le Président de la RMACTW a adressé le 20 juin 2016 une demande conjointe de dérogation à la DCGL et DGFIP. Par courriers datés du 11 janvier 2017 de la Préfecture du Haut-Rhin et du 29 décembre 2016 de la Direction Générale des Finances Publiques, la RMACTW a été autorisée à reprendre à titre exceptionnel en section de fonctionnement l'excédent de la section d'investissement à hauteur de 100 000 euros. Cette écriture comptable sera inscrite au budget primitif 2018.

La prévision de dépenses d'investissement serait de 46 000 € en 2018 comprenant l'achat d'amplificateurs, la mise en souterrain des réseaux spécifiques liés à la télévision situés Rue de Lattre de Tassigny et une étude sur le piratage du réseau.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Didier SCHERRER et Dominique CHERY ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires ci-dessus, par 25 voix pour :

- Adopte les orientations budgétaires telles qu'exposées du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim (RMACTW)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. ACQUISITION DE TERRAINS SECTION 32 POUR LA PISTE CYCLABLE RUE DU TIEFENBACH

Rapporteur : Denis ARNDT

En 2013, la Communauté d'Agglomération de Colmar a décidé d'engager l'aménagement de l'axe cyclable d'intérêt communautaire inscrit dans le "Contrat Territoire de Vie de Colmar, Fecht, Ried 2010-2013".

Cette piste cyclable, longe la RD1 bis II - rue du Tiefenbach, et occupe en partie le domaine public routier départemental et en partie le domaine privé. Elle se situe en zone AUs et Aa du Plan Local d'Urbanisme.

La commune devait mettre à disposition les terrains recevant les pistes cyclables.
Les Procès-Verbaux d'arpentage n° 2859 et 2895 font état des emprises à acquérir.

Les indemnités liées aux négociations foncières avec les viticulteurs ont été fixées de la façon suivante :

- 1525 € / are pour la vente de vigne,
- 305 € / are d'indemnité de réemploi pour la vigne,
- 964 € / are de trouble de jouissance pour la vigne,
- 192,80 € / are d'indemnité pour perte de récolte de la vigne,
- 40 € / rangées pour le reffilage des vignes,
- 100 € / are pour la vente de terre,
- 48,64 € / are pour la perte de récolte de terre.

L'estimation de France Domaine s'élevait par ailleurs à 1 200€ l'are.

La parcelle section 32 n° 234/100 d'une contenance de 2 m² classés en "carrières" peut être acquise à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition, section 32, des parcelles concernées aux prix suivants :
 - Parcelle 206/72 d'une surface de 8 m² classés en "vignes"
 - Pour un montant de 146,40 € au propriétaire FREYBURGER Véronique
 - Pour un montant de 212,54 € à l'exploitant EARL AMANN JL & Fils
 - Parcelle 207/73 d'une surface de 8 m² classés en "vignes"
 - Pour un montant de 146,40 € au propriétaire FREYBURGER Véronique
 - Pour un montant de 212,55 € à l'exploitant EARL AMANN JL & Fils AMAN
 - Parcelle 210/77 d'une surface de 12 m² classés en "vignes"
 - Pour un montant de 219,60 € au propriétaire Caisse de Crédit Mutuel de Wettolsheim
 - Pour un montant de 298,82 € à l'exploitant EARL AMANN JL & Fils
 - Parcelle 241/78 d'une surface de 13 m² classés en "vignes"
 - Pour un montant de 237,90 € au propriétaire AMANN Jean-Louis
 - Pour un montant de 310,42 € à l'exploitant AMANN Jean-Louis
 - Parcelle 243/71 d'une surface de 7 m² classés en "vignes"
 - Pour un montant de 128,10 € au propriétaire AMANN Sébastien
 - Pour un montant de 240,98 € à l'exploitant AMANN Sébastien
 - 234/100 - 2 m² classés en "carrières"
 - Pour un montant de 1 € au propriétaire SARL JMP.

Soit un coût total de 879,40 € pour les propriétaires et 1275,31 € d'indemnisation pour les exploitants, frais d'actes à la charge de la commune,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Plans de situation des terrains section 32 pour la piste cyclable rue du Tiefenbach

11. DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DU HAUT-RHIN POUR DES TRAVAUX DE REPRISE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE -VENTILATION A LA CRECHE POM' DE REINETTE

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Depuis l'ouverture de la crèche Pom' de Reinette, des problèmes de régulation thermique ont été constatés en été et en hiver.

De multiples interventions ont été réalisées afin de trouver les origines de ces désordres. Malgré l'appel à plusieurs sociétés spécialisées, aucune solution n'a été trouvée.

Cette situation ne pouvait durer, les enfants subissant de trop nombreux aléas de températures.

Il a donc été décidé de reprendre l'ensemble de l'installation de chauffage/ventilation. Cette opération a été estimée à 34 403.87€ H.T.

La structure faisant l'objet d'un conventionnement avec la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin, il est possible de solliciter une aide financière pour cet investissement. La CAF du Haut-Rhin subventionne à hauteur de 35% les travaux éligibles avec un plafond de 600 000 € H.T. Dans ces conditions, la commune entend demander une aide à l'investissement de 12 041.35 € net.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour une subvention de 12 041,35 € net pour la mise en place d'un nouveau système de chauffage-ventilation,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. ADHESION A LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent. L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée.

C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance ;

Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 2 février 2018,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;
- Prend acte que les tarifs et garanties seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Détermine le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance : La valeur estimée de la participation financière est de 180€ par an et par agent.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DOUCHES EN COMPLEMENT DES BLOCS SANITAIRES AVEC LES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

L'association Appona 68 a transmis à la commune une demande d'installation de 3 douches dans le bloc sanitaire actuellement en place sur le terrain des gens du voyage à Logelbach. En effet, trois familles ont exprimé le souhait de voir cette installation se réaliser aux frais des futurs utilisateurs.

Le coût de l'opération est de 8418.94€ HT en dépense qui donnera lieu en recette à une participation d'un montant équivalent versée par l'association Appona 68 qui a rassemblé diverses subventions et la participation des familles.

La convention a pour objet l'utilisation des douches encadrée par les mêmes conditions que celle conclue en 2008 lors de la création du premier bloc sanitaire, à savoir celles relatives à une location à titre gratuit.

Monsieur le Maire : des questions ? Monsieur DAESSLE

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est l'Appona qui va payer et donc c'est eux qui nous remboursent.

Monsieur le Maire : Ils nous donnent l'argent, on va payer les travaux pour pouvoir récupérer la TVA.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, c'est ça.

Monsieur le Maire : c'est une opération blanche.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, mais c'est l'Appona qui paie.

Monsieur le Maire : c'est l'Appona qui finance.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : merci.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'extension des sanitaires par la construction de 3 douches,
- Adopte le projet de convention de mise à disposition tel qu'annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Projet de convention de mise à disposition de douches complémentaires avec les gens du voyage

14. ADHESION AU SIVOM DU CANTON DE WINTZENHEIM POUR LA COMPETENCE TOURISME

Rapporteur : Daniel LEROY

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) transfère, aux termes du nouvel article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, de nouvelles compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017, en matière de développement économique, de collecte et de traitement des déchets et d'accueil des gens du voyage.

En matière de développement économique, l'action de promotion touristique de l'agglomération par le soutien aux offices de tourisme de Colmar, de Turckheim, des Bords du Rhin (au titre de la commune de Jepsheim), ainsi qu'au SIVOM du canton de Wintzenheim, au titre de ses actions de promotion du tourisme pour les communes de Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim, exercée jusqu'à présent au titre de ses compétences

facultatives, est devenu une compétence obligatoire de l'intercommunalité, en application de la Loi du 7 août 2015 précitée.

Toutefois, afin d'assurer la transition et de permettre le versement de la contribution due pour 2017 au SIVOM de Wintzenheim, la Préfecture demande une délibération spécifique d'adhésion à la compétence Tourisme pour 2017.

Monsieur le Maire : des questions ? Monsieur DAESSLE

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : tout simplement, comment fonctionne maintenant cette articulation entre la CAC et nous-mêmes, parce que la dernière fois on ne pouvait pas bien me répondre. Comment ça fonctionne ?

Monsieur le Maire : la loi NOTRe est passée par là, donc maintenant la compétence Tourisme est à Colmar Agglomération. Jusqu'à présent Colmar Agglomération payait le SIVOM de Wintzenheim et défalquait cela de notre attribution de compensation. Aujourd'hui comme ça ne peut plus se faire, et pour pouvoir payer au SIVOM ce qu'on lui doit, toutes les communes ont dû reprendre une délibération. Mais à partir de maintenant, ce sera effectivement Colmar Agglomération qui est compétente pour le tourisme.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : et le SIVOM alors ?

Monsieur le Maire : le SIVOM existe pour l'instant. Je vais laisser parler la présidente.

Mme SPINHIRNY : actuellement le SIVOM n'a plus de section tourisme à partir de cette année puisque la compétence promotion du tourisme est reprise par les intercommunalités, à savoir Colmar Agglomération et la Parovic pour une partie des communes. Reste à savoir si nous allons changer les statuts et continuer une gestion des installations et des propositions d'animations qui sont en place actuellement au niveau des communes qui restent adhérentes au SIVOM. Mais ça, ça va se décider prochainement puisque ça demande un changement de statuts. Le prochain épisode, on vous en rendra compte.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adhère au SIVOM du Canton de Wintzenheim pour la compétence optionnelle « tourisme » pour 2017,
- Décide de verser la contribution prévue relative à la compétence « Tourisme » soit 6 319.64 € au titre de 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. INFORMATIONS

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

GREEN SOLUTION ENERGIE SAS – M. LEVY Ilan : pose de 10 panneaux photovoltaïques, 16 route de Turckheim – LOGELBACH

SARL CTZ – M. TURKOGLU Zafer : création de châssis à l'étage – modification des portes fenêtres – positionnement des portes d'accès arrière – modification des réseaux eaux pluviales et puits perdus, 48 route de Colmar

M. VANIN Gérald : extension d'une maison individuelle avec création d'une véranda et d'un garage, 11 rue de l'Abbé Stupfel

M. BRAME Yannick : extension et réaménagement d'une maison existante pour création d'une activité professionnelle, 20a route de Rouffach

M. LELL Charles : démolition partielle d'une grange et reconstruction + agrandissement du portail, 4 rue du Hohlandsbourg

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. Serge NICOLE : réfection du sous-bassement + création de fenêtres et changement de la porte d'entrée, 28-32 rue Clemenceau

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. Serge NICOLE : réhabilitation et extension d'un bâtiment existant pour la création d'un pôle médical, 9 rue Clemenceau

- **Manifestations** : Valérie HAIDAR

FEVRIER 2018		
10	11h	Pose de la 1 ^{ère} pierre du Pôle sportif Suivi d'un vin d'honneur dans le hall de l'Arthuss
13	16h à 19h30	Don de sang – salle Laurentia
17 et 18	20h 15h	Représentations de Sigoplanch – auditorium de l'Arthuss
18	17h	Concert de l'Harmonie Colmarienne – église Saint-Laurent
24 et 25	13h à 18h 8h à 18h	Tournoi Futsal des jeunes de l'ASW - COSEC
24 et 25		Brocante – halle des fêtes
28	15h	«Pas Bêtes les animaux» Spectacle jeune public – auditorium de l'Arthuss
MARS 2018		
01	9h à 12h	Théâtre d'improvisation de l'Espace d'animations de l'Arthuss – auditorium de l'Arthuss
07	20h	Concert et danse Alma Brasileira – auditorium de l'Arthuss
18	15h à 17h	Improvisation théâtrale – auditorium de l'Arthuss
18		Repas paroissial de printemps – paroisse Saint-Laurent – salle Laurentia
20	19h30	Conférence de M.JEHIN pour la Société d'Histoire «Le Maréchal Lefèbvre et Mme Sans-gêne» - auditorium de l'Arthuss
21	18h à 21h	Projection d'un film sur les pesticides / projet ensemble manger bio et local par un groupe d'élèves BTS STA 1 ^{ère} année du lycée Pflixbourg – auditorium de l'Arthuss
22	18h à 20h	Audition de la classe de violon de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
23 24-25	14h à 19h 10h à 19h	Marché de Pâques – halle des fêtes
23 au 25		Exposition de peinture du groupe BAUMANN - hall de l'Arthuss

- Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision

2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision

3. Marchés passés :

Tiers	Objet	Montant	Emission
RAUSCHER	MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTAURATION CHAPELLE HERZOG	9067,44	30/11/2017
GALLOIS CURIE	HONORAIRES CO TRAITANT IXO POLE SPORTIF WINTZENHEIM	3722,57	30/11/2017
LABEAUNE	AVANCE FORFAITAIRE LOT 16 PLOMBERIE SANITAIRE POLE SPORTIF	3531,33	30/11/2017
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU PLACE DES FETES	12,92	06/12/2017
WINTZEDIS	CADRE POUR LITOGRAFIE	16,91	06/12/2017
WINTZEDIS	POCHETTE TELEPHONE PORTABLE SONY XPERIA	16,9	06/12/2017
ELECTIS BURKLE	BARRETTES ETC ECLAIRAGE PUBLIC	121,7	06/12/2017
MEYER PHILIP	ENTRETIEN REPARATION BALAYEUSE	574,7	06/12/2017
MEYER PHILIP	REMPLACEMENT AXE SUR BENNE CAMION MAN	248,75	06/12/2017
MEYER PHILIP	FOURNITURE ENTRETIEN TONDEUSE GRILLO ESPACES VERTS	167,52	06/12/2017
SDAI	ANTIVIRUS ET NETTOYAGE POSTES ANIMATIONS ARTHUSS	288	06/12/2017
SDAI	ANTIVIRUS ET NETTOYAGE POSTES ANIMATIONS ARTHUSS	684	06/12/2017
ARCOTEC	DIAGNOSTIC AMIANTE ECOLE DAME BLANCHE	363	06/12/2017
FREPPPEL EDAC	AFFICHES CLAIR DE NOEL	150,72	06/12/2017
KRICK HUBE	CADEAU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	11,4	06/12/2017
SIMPLY	GOBELETS POUR RECEPTION BENEVOLES POUR LES ELECTIONS	6,2	06/12/2017
BON COIN	REPAS CONSEIL CONSULTATIF DES POMPIERS	581,8	06/12/2017
ORANGE FUS	ABONN WIFI SALLE DU CONEIL	46,99	06/12/2017
ORANGE TEL	CONSOMMATION INTERNET VIDEOSURVEILLANCE BODEN	96	06/12/2017
SCHOENENBE	REPARATION TOITURE ECOLE MATERNELLE WINTZ	8232,78	06/12/2017
ALSACE MIC	ORDINATEUR PORTABLE POUR BILLETTERIE ARTHUSS	1042,8	06/12/2017
MISTRAL-01	ACQUISITION ET INSTALLATION ONDULEUR	2686,8	06/12/2017
EUROPODIUM	ACQUISITION RACKS POTEAUX AMOVIBLES RANGEMENT ESTRADE	1006,84	06/12/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZENHEIM	1633,43	06/12/2017
FRUH XAVIER	REMPLACEMENT POMPE TURBINE CENTRALE DOUBLE FLUX ARTHUSS	2019,79	06/12/2017
MSP PANZER	DEMOLITION ABRI AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	4950	06/12/2017
COLMARIENN	RENFORCEMENT DU BRANCHEMENT EAU POTABLE RUE SAINTE-ODILE	3540,68	06/12/2017
FREPPPEL EDAC	GAZETTE DU LEVRIER N° 58	3078,9	06/12/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	798,8	06/12/2017
RICOH SBO	INSTALLATION DRIVER ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	165,6	06/12/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A LA PISCINE WALTZ	147,46	06/12/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ ARCHIVES DEPARTEMENTALES	73,73	06/12/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A LA COMEDIE DE L'EST A COLMAR	84,78	06/12/2017
ADAUHR	REVISION PLU 2017	12684	12/12/2017
ADAUHR	MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU	2042,4	12/12/2017
BUREAU VE	MISSION CONTROLE TECHNIQUE POLE MEDICAL	2922	12/12/2017
BUREAU VE	ACPTTE 01 MISSION COORDINATION SECURITE SANTE POLE MEDICAL	756	12/12/2017
COCYCLIQUE	HONORAIRES MAITRISE OEUVRE AMT RUE DE LATTRE ET HERRENPFAD	432	12/12/2017
COCYCLIQUE	HONORAIRES MAITRISE OEUVRE AMENAGT PAYSAGER PARC HERZOG	240	12/12/2017
SORTONS DU BOIS	HONORAIRES MAITRISE OEUVRE AMENAGT PAYSAGER PARC HERZOG	2640	12/12/2017
COCYCLIQUE INGE	HONORAIRES MAITRISE OEUVRE RESTRUCTURATION CHEMIN HENGST	1584	12/12/2017
SORTONS DU BOIS	HONORAIRES MAITRISE OEUVRE AMT RUE DE LATTRE ET CHEMINS	1080	12/12/2017
BEAUVOIS	LOT 2 STATUTAIRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	7131,5	12/12/2017
IXO ARCHITECTUR	HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION POLE SPORTIF	7848,25	12/12/2017

Tiers	Objet	Montant	Emission
LITHOS FRANCE	LOT 2 STATUTAIRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	998,41	12/12/2017
LITHOS FRANCE	LOT 2 STATUTAIRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	427,89	12/12/2017
JECKERT B	SANDWICHS SUITE SINISTRE DU 061217	53,9	13/12/2017
JECKERT B	SANDWICHS CLAIR DE NOEL 2017	164,4	13/12/2017
SIMPLY	CATERING DU 081117 CONCERT ARTHUSS	28,69	13/12/2017
WINTZEDIS	CAISSETTE PATINOIRE	13,99	13/12/2017
10 DOIGTS	PEINTURE BRICOLAGE ANIMATIONS ARTHUSS	243,02	13/12/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	217,23	13/12/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES CLASSE ULIS - ECOLE PRIMAIRE WINTZ	89,7	13/12/2017
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES OXYGENE POMPIERS	16,44	13/12/2017
LIFE OF ART	INTERVENANT HIP HOP NOVEMBRE 2017	150	13/12/2017
QUIETUDE SECURI	SURVEILLANCE MARCHÉ DE NOEL 2017	574,54	13/12/2017
PUBLIMARK	REPIQUAGE DATE BACHE MARCHÉ DE NOEL	42	13/12/2017
WINTZEDIS	CHOCOLATS ET CONFISERIES MARCHÉ DE NOEL	241,26	13/12/2017
WINTZEDIS	BON ACHAT PERE NOEL MARCHÉ DE NOEL	150	13/12/2017
GRIMMER C	CHOCOLATS CLAIR DE NOEL 2017	134,41	13/12/2017
JECKERT B	MANALAS BRIOCHES PERSONNEL COMMUNAL	57,5	13/12/2017
JECKERT B	MINI PETITS PAINS REUNION GENDARMERIE	6,6	13/12/2017
JECKERT B	PAINS SURPRISES ET PETITS GATEAUX CLAIR DE NOEL	162,7	13/12/2017
JECKERT B	MANALAS ST NICOLAS LA FORGE	92	13/12/2017
EQUIP PRO	DECO MARCHÉ DE NOEL 2017	1712,26	13/12/2017
MILEX INFO	LOCATION SYSTEME VIDEO PROTECTION	1068	13/12/2017
ALSACE MIC	IMPRIMANTE EPSON WF-5690DWF POUR LA POLICE	310,8	13/12/2017
ADELYA	ACQ CHARIOTS DE MENAGE ETC ECOLES LOG ET SALLE UNGERER	1681,16	13/12/2017
HATTERMANN	ACQ PIAGGIO PORTER - ECRITURE DE CESSION	20411,36	13/12/2017
SINGER-01	MACHINE A COUDRE ANIMATIONS ARTHUSS	399	13/12/2017
ALSACE MIC	EQUIPEMENT D'ENSEMBLES INTERACTIF ECOLE PRIMAIRE WINTZ	8325,6	14/12/2017
ALSACE MIC	CABLE HDMI POUR ENSEMBLE INTERACTIF ECOLE PRIMAIRE WINTZ	249,84	14/12/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU WC PUBLIC LOGELBACH	36,14	19/12/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU EXTENSION CIMETIERE LOG	26,47	19/12/2017
WINTZEDIS	PROGRAMMATEUR POUR SAPIN DE NOEL ARTHUSS	5,94	19/12/2017
ORANGE FRANCE	TELEPHONES PORTABLE IPHONE	284,04	19/12/2017
ESPACE PRO TECH	CHAUSSURES	184	19/12/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	875,77	19/12/2017
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	48	19/12/2017
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH + LIVRES	163,52	19/12/2017
EDELIOS ED	FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	130	19/12/2017
LEONHART RECYCL	DEBLAIS TERREUX ET BETON JARDIN DU SOUVENIR WINTZ	212,21	19/12/2017
K8W SARL	CAPTEUR DE PRESSION VAILLANT POUR CHAUDIERE MAIRIE LOG	143,62	19/12/2017
SANISITT	MANCHON ETC POUR ENTRE 11 RUE DE LA VALLEE	352,43	19/12/2017
COLMAR EAU	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	130,2	19/12/2017
MEYER PHILIP	ENTRETIEN VEHICULE TRACTO PELLE	521,16	19/12/2017
MEYER PHILIP	REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE	332,74	19/12/2017
A LO PIANOS	ACCORD PIANO A ARTHUSS	192	19/12/2017
EVE RISQUE	MAINTENANCE PERIODIQUE APPAREIL DE LEVAGE	508,8	19/12/2017

Tiers	Objet	Montant	Emission
REGIE NETWORKS	CAMPAGNE GOOGLE ADWORDS PATINOIRE DE NOEL	600	19/12/2017
STAEHLE EARL	CREMANT STOCK CAVE MAIRIE	789,6	19/12/2017
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD ET ARTHUSS	790,11	19/12/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL	48	19/12/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	25,2	19/12/2017
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL ECOLES ET SALLES ET ATELIERS ET ARTHUSS	555,93	19/12/2017
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL INTERNET ET FAX MAIRIES ET POMPIERS	383,94	19/12/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	250,3	19/12/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	354,59	19/12/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	902,46	19/12/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	48	19/12/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	42	19/12/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	53	19/12/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOG	42	19/12/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS ET EPW RASED	138	19/12/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE POMPIERS	593,55	19/12/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE 09 RUE CLEMENCEAU ET MAIRIE	1887,56	19/12/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE SALLE WIN ZEN	46,56	19/12/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE MARCHÉ DE PAQUES PLACE DES FETES	389,24	19/12/2017
EDF GDF SERV AL	CONSOMMATION ELECTRICITE PRESBYTERE LOG	34,49	19/12/2017
MANECANTERIE	CONCERT CLAIR DE NOEL 2017	1000	19/12/2017
EQUIP PRO	FOURNITURES DE BOULES POUR DECOR DE NOEL	1495,32	19/12/2017
SYNERGLACE	LOCATION PATINOIRE	15000	19/12/2017
SIEMENS 01	REPLACEMENT DETECTION INCENDIE SALLE UNGERER	22340,4	19/12/2017
KONE	REPLACER CARTE COMMANDE HYDRAULIQUE ASCENSEUR ARTHUSS	1348,27	19/12/2017
MOLECULE	REPLACEMENT SYSTEME DE LIAISON VIDEO ARTHUSS	3141,52	19/12/2017
COLMARIENN	REPLACEMENT POTEAUX INCENDIE ET HYDRANTS	3889,15	19/12/2017
ALLO INCEN	VERIFICATION EXTINCTEURS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	1460,28	19/12/2017
BERNAY GEOMETR	HONORAIRES PLAN TOPOGRAPHIQUE 9 RUE CLEMENCEAU	1920	19/12/2017
BERNAY GEOMETR	HONORAIRES PLAN TOPOGRAPHIQUE RUE DE LATTRE DE TASSIGNY	3744	19/12/2017
BERNAY GEOMETR	HONORAIRES PLAN TOPOGRAPHIQUE CHAPELLE HERZOG LOG	5304	19/12/2017
BERNAY GEOMETR	HONORAIRES RECHERCHE CADASTRALE HERRENPFAD	1584	19/12/2017
WINTZEDIS	BONS CADEAUX FETE DE NOEL ENFANTS	2040	19/12/2017
SIVOM SIST	PARTICIPATION FETE DE NOEL DES ENFANTS	1200	19/12/2017
SIVOM SIST	PARTICIPATION FETE DE NOEL DES ENFANTS	50	19/12/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM A PISCINE WALTZ	147,46	19/12/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM A PISCINE DE MUNSTER	751,7	19/12/2017
A TRAVERS CHAN	CONCERT CLAIR DE NOEL 2017	1500	31/12/2017
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU GROUPE SCOLAIRE LOG	1421,16	31/12/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZENHEIM	2707,23	31/12/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ ARTHUSS	1294,25	31/12/2017
EDENRED FUEL CA	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	1818,76	31/12/2017
EUROVIA AL	REFECTION CHAUSSEE RUES DU BOULEAU+ L'ORME +RUE FELDKIRCH	13736,52	31/12/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUB	1352,39	31/12/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	921,94	31/12/2017

Tiers	Objet	Montant	Emission
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE STADE ST GILLES	454,92	31/12/2017
SACEM	HONORAIRES CONCERT CLAIR DE NOEL 2017	415,96	31/12/2017
SACEM	HONORAIRES CONCERT DU 15 12 2017	50,42	31/12/2017
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU FONTAINE COUR SCHOEN	25,85	31/12/2017
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU AIRE GENS DU VOYAGE	152,52	31/12/2017
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU 09 RUE HERZOG TSR	168,44	31/12/2017
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS ROND POINT RUE HERZOG	21,72	31/12/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ ATELIERS	85,04	31/12/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ SALLE LAURENTIA	228,69	31/12/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION EAU 19 RUE CLEMENCEAU	224,59	31/12/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ HALLE DES FETES	140,05	31/12/2017
ATELIER DE L OI	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	306	31/12/2017
WINTZEDIS	ACHATS DIVERS - ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	25,31	31/12/2017
ELYSOR	FOURNITURES DIVERSES - ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	247,5	31/12/2017
MEYER PHILIP	REPARATION PEUGEOT BOXER FOURGON	179,2	31/12/2017
GEPSLA	COURS ANGLAIS ANIMATIONS ARTHUSS	147,96	31/12/2017
FLEUR DE POT	BOUQUETS DE FLEURS CLAIR DE NOEL 2017	275	31/12/2017
SCHOEPFER	BOUTEILLES VENDANGES TARDIVES CADEAUX DE NOEL	222,36	31/12/2017
MEDIARUN	MESSAGE RADIO DU 30 NOV AU 22 DEC 2017	431,88	31/12/2017
VIA 2C KFC	50 MENUS POU CLAIR DE NOËL 15/12/17	247,5	31/12/2017
VILLE	REPAS MARCHE DE NOEL	948	31/12/2017
WINTZEDIS	CAFE ET FILTRES REUNIONS MAIRIE	38,91	31/12/2017
GRIMMER C	BOITE CHOCOLATS	43,5	31/12/2017
GRIMMER C	CHOCOLATS	114,6	31/12/2017
KUNEGEL	BUS POUR DEPLACEMENT CRECHE AU MARCHE DE NOEL 2017	64	31/12/2017
VILLE	VIN CHAUD ETC CLAIR DE NOEL	686	31/12/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE MATERNELLE WINTZ A COLMAR SALLE EUROPE	221,19	31/12/2017
SCHUFFENECKER I	CONCERT CLAIR DE NOEL	437	17/01/2018
SACEM	HONORAIRES DIVERS CONCERTS ARTHUSS	567,22	17/01/2018
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU SALLE UNGERER	459,04	17/01/2018
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU PRESBYTERE LOGELBACH	34,2	17/01/2018
WINTZEDIS	ALIMENTATION FETE DE NOËL ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	70	17/01/2018
FUCHS BOU	BAGUETTES POUR INAUGURATION PATINOIRE	16,04	17/01/2018
SIMPLY	CLEMENTINES CLAIR DE NOEL 2017	13,18	17/01/2018
SARL FERTAL	PRODUITS D'ENTRETIEN	22,61	17/01/2018
SARL FERTAL	PRODUITS D'ENTRETIEN	255,94	17/01/2018
SANISITT	ANTICALCAIRE FONTAINES	805,2	17/01/2018
ELECTIS BURKLE	INTERRUPTEURS ETC DECORATION DE NOEL	303,9	17/01/2018
WINTZEDIS	PILES MAIRIE	48,11	17/01/2018
HEINTZ HEN	CLEFS HALLE DES FETES ECOLE PRIMAIRE WINTZ ET ATELIER	202,58	17/01/2018
FOUSSIER	PELLE BALAYETTE ETC LOGT 11 RUE DE LA VALLEE	7,49	17/01/2018
FOUSSIER	CLEFS PASSE GENERAL	193,98	17/01/2018
HORMALYS	FOURNITURES ESPACES VERTS	112,03	17/01/2018
VET PRO	CHAUSSURES	62,76	17/01/2018
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION TEL ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	208,85	17/01/2018

Tiers	Objet	Montant	Emission
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE WINTZ	249,6	17/01/2018
BNP PARIBAS	LOCATION LOGICIEL EZDED	630,72	17/01/2018
BNP PARIBAS	LOCATION FONTAINE A EAU	324	17/01/2018
HOLCIM BETONS	GRANULATS JARDIN DU SOUVENIR WINTZENHEIM	102,41	17/01/2018
TOUT FA	ENDUIT ETC DECO NOEL ET JARDIN SOUVENIR WINTZ	699,28	17/01/2018
ELECTIS BURKLE	BOITIER ETC MAIRIE WINTZ	539,66	17/01/2018
ELECTIS BURKLE	INTERRUPTEUR ETC ARTHUSS	183,6	17/01/2018
SIGMA KALO	MASTIC MAIRIE WINTZ	4,03	17/01/2018
BATIBOIS	TOURILLON SAPIN ETC ECOLE PRIMAIRE LOG	45,62	17/01/2018
REXEL	GOULOTTES ETC SALLE DU LEVRIER MAIRIE WINTZ	816,14	17/01/2018
SANISITT	SONDE EXTERIEURE DIVERS BATIMENTS	55,88	17/01/2018
MIRCO CO	VITRAGE BUREAU PASSEPORT MAIRIE WINTZ ET MAIRIE LOG	189,53	17/01/2018
FOUSSIER	SERRURE BARILLET ETC BUREAU POLICE	13,72	17/01/2018
SCHOENENBE	RECHERCHE FUITE ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	442,2	17/01/2018
ELECTIS BURKLE	DISJONCTEURS ETC ARTHUSS	238,54	17/01/2018
SANISITT	TUBULURES ETC ENTRETIEN PRESBYTERE LOGELBACH	149,34	17/01/2018
SANISITT	CHAUFFE EAU MURAL ECOLE PRIMAIRE WINTZ	375,31	17/01/2018
SANISITT	MANCHON TUBE ETC LOGT 11 RUE DE LA VALLEE WINTZ	97,86	17/01/2018
COLMARI 01	CURAGE BAC A GRAISSE SALLE UNGERER	237,9	17/01/2018
COLMAR EAU	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	130,2	17/01/2018
ARSEA ESAT	CONTRAT ESPACES VERTS RUE JACQUES PREVERT + DE LA VALLEE	967,5	17/01/2018
ARSEA ESAT	CONTRAT ANNUEL ESPACES VERTS CHAPELLE DES BOIS	709,43	17/01/2018
FOUSSIER	DOUILLES POUR VOIRIE	94,2	17/01/2018
SIGNALISAT	FOURNITURE SIGNALETIQUES ANGLE ROUTE DE COLMAR LAUENSTEIN	916,01	17/01/2018
MEYER PHILIP	REPLACEMENT RADIATEUR MOTEUR PEUGEOT BOXER FOURGON	431,4	17/01/2018
EGLINSDOER	REPLACEMENT POMPE INOX ETC FONTAINE HALLE DES FETES	347,56	17/01/2018
FRANCE DAE	BATTERIES DEFIBRILLATEUR MAIRIE WINTZ ET SALLE UNGERER	372	17/01/2018
SANISITT	ANTIGEL ENTRETIEN CHAUFFAGE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	83,05	17/01/2018
HR NET	MAINTENANCE SITE INTERNET ANNEE 2018	766,8	17/01/2018
SGS AUTOMOTIVE	ETALONNAGE RADAR	240	17/01/2018
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS	349,66	17/01/2018
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE	164,39	17/01/2018
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA SERV TECHNIQUE MAIRIE WINTZ	117,9	17/01/2018
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA ETAT CIVIL MAIRIE WINTZ	132,68	17/01/2018
HP SECURITE	MODIFICATION SYSTEME ALARME SUR SITE	182,4	17/01/2018
HP SECURITE	INTERV SYSTEME ALARME MAIRIE WINTZ	48,6	17/01/2018
ADEC IMMO	DIAGNOSTIC CONTROLE AMIANTE COMPL 9 RUE CLEMENCEAU WINTZ	621,53	17/01/2018
FREPPPEL EDAC	CARTES DE VOEUX 2018	318	17/01/2018
FREPPPEL EDAC	PROGRAMME VACANCES HIVER ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	177	17/01/2018
ROSETTE FL	FLEURS CONCERT DU 030118	25	17/01/2018
ROSETTE FL	ARRANGEMENT FLORAL + GERBES CEREMONIE PATRIOTIQUE ET DECES	350	17/01/2018
EXPRESS SUNDGO	DEPLACEMENT POMPIERS ALTKIRCH POUR CONCERT CLAIR DE NOEL	570	17/01/2018
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT AU CINEMA ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS NOEL 2017	100	17/01/2018
DEIBER ERI	REPAS BUFFET NOEL ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	286	17/01/2018
VILLE	REPAS CONCERT ARTHUSS BLUES ART LE 03 01 2018	100	17/01/2018

Tiers	Objet	Montant	Emission
FUCHS BOU	KOUGELHOFS INAUGURATION LOTIS ACACIAS	58,5	17/01/2018
FUCHS BOU	PETITS PAINS POUR GOUTER TEMPS LIBRE	13,45	17/01/2018
SCHWENDI	COLLATIONS APRES CONSEIL MUNICIPAL DU 220617 AU 0812127	564	17/01/2018
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION TEL LOCAL APP	41,94	17/01/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ANIMATIONS	192,04	17/01/2018
PICARD M2P	ELEMENTS DE RANGEMENT HALLE DES FETES	1232,93	17/01/2018
ATIC	VIDANGE ET NETTOYAGE DES SEPARATEURS HYDROCARBURES	1612,8	17/01/2018
ARSEA ESAT	CONTRAT ANNUEL ESPACES VERTS ROND POINT LIGIBELL	1137,9	17/01/2018
SIGNALISATION	SIGNALETIQUES FAUBOURG DES VOSGES WINTZ	1230,58	17/01/2018
ADAUHR	ACOMPTE 02 REVISION PLU 2017	7303,5	17/01/2018
SOCOTEC	MISSION SPS EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE ET PERISCOLAIRE	747	17/01/2018
SOCOTEC	MISSION CT EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE ET PERISCOLAIRE	1176,3	17/01/2018
SOREBA	ACQUISITION PORTE ENTREE EC MATERNELLE WINTZENHEIM	5485,2	17/01/2018
COLAS EST	ACQUISITION BORNE TRINO EGLISE ST LAURENT	7296	17/01/2018
PONTIGGIA	REFECTION CHEMIN HENGST	46869,3	17/01/2018
IXO ARCHITECTUR	MAITRISE OEUVRE HONORAIRES CONSTRUCTION POLE SPORTIF	7017,66	17/01/2018
SOCOTEC	MISSION DE COORDINATION SPS CREATION POLE SPORTIF	1156,8	17/01/2018
DEKRA	CONTRÔLE TECHNIQUE CREATION POLE SPORTIF	1053	17/01/2018
BLUES ART	HONORAIRES PRESTATIONS CONCERT DU 030118 A ARTHUSS	600	24/01/2018
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ MAIRIE LOGELBACH	177,45	24/01/2018
EDENRED FUEL CA	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	578,27	24/01/2018
WINTZEDIS	INGREDIENTS VIN CHAUD REUNIONS DE QUARTIER	44,98	24/01/2018
SARL FERTAL	FOURNITURE TABLE FIT 5L	219,22	24/01/2018
ADELYA	FOURNITURES PRODUITS D'ENTRETIEN ECOLES	63,47	24/01/2018
MISTRAL-01	REPLACEMENT DISQUE DUR SERVEUR MAIRIE WINTZ	164,4	24/01/2018
SDAI	SCAN DISQUE EXTERNE POUR ENREGISTREMENT SALLE DU CONSEIL	128,4	24/01/2018
FOUSSIER	GACHE ELECTRIQUE PORTAIL GROUPE SCOLAIRE LOG	85,69	24/01/2018
LA GODILLE	CHAUSSURES POLICE MUNICIPALE	140	24/01/2018
ATELIER DE L OI	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	264	24/01/2018
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	48	24/01/2018
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE WINTZ	59,9	24/01/2018
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ECOLES WINTZ	177,24	24/01/2018
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE WINTZ	51,46	24/01/2018
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES OXYGENE POMPIERS	16,44	24/01/2018
HOLCIM BETONS	BETON ETC JARDIN DU SOUVENIR WINTZ	136,58	24/01/2018
LEONHART RECYCL	RECYCLAGE BETON CHANTIER JARDIN SOUVENIR CIMETIERE WINTZ	22,85	24/01/2018
ELECTIS BURKLE	DIVERSES FOURNITURES POUR MAIRIE	95,35	24/01/2018
ELECTIS BURKLE	DIVERSES FOURNITURES POUR MAIRIE	67,57	24/01/2018
SANISITT	MANCHE COUDE ETC ENT SOUS SOL MAIRIE	482,16	24/01/2018
SANISITT	THERMOSTAT BUREAU M LE MAIRE	43,78	24/01/2018
SANISITT	SIPHONS LAVABO ECOLE PRIMAIRE LOG	15,16	24/01/2018
BATIBOIS	FOURNITURES CHANT ET PLACAGE POUR ECOLE PRIMAIRE LOG	22,73	24/01/2018
SANISITT	AMORCEUR SALLE UNGERER	56,26	24/01/2018
SANISITT	FLOTTEUR ETC ATELIER RELAIS RUE JOFFRE WINTZ	33,84	24/01/2018
TOUT FA	FOURNITURES PLACO + BANDE ISOLANTE ETC BUREAU POLICE	403,89	24/01/2018

Tiers	Objet	Montant	Emission
FOUSSIER	PLAQUE SERRURE ETS POUR ENTRETIEN EGLISE LOG	147,86	24/01/2018
FOUSSIER	EMBASE PIEDS ETC POUR ECOLE PRIMAIRE LOG	121,39	24/01/2018
FOUSSIER	BOITE AUX LETTRES POUR DOJO	59,58	24/01/2018
FOUSSIER	TAQUETS POUR ECOLE PRIMAIRE LOG	13,98	24/01/2018
SUEZ RV NORD ES	DEPOT AMIANTE TERRAIN DES GENS DU VOYAGE	176,4	24/01/2018
SONOREST	REPARATION CLOCHER EGLISE ST LAURENT	103,2	24/01/2018
ALLO INCEN	VERIFICATION EXTINCTEURS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	435,28	24/01/2018
BODET	MAINTENANCE ENTRETIEN EGLISE WINTZ	253,48	24/01/2018
BODET	MAINTENANCE ENTRETIEN EGLISE LOG	251,87	24/01/2018
PYRESCOM	MAINTENANCE DEFIBRILATEUR SALLE UNGERER	336	24/01/2018
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETERIE ARTHUSS	363,77	24/01/2018
LOGITUD	MAINTENANCE LOGICIEL ELECTIONS	950,4	24/01/2018
AIGA	MAINTENANCE FORFAIT LOGICIEL FACTURE CENTRE LOISIRS	920,75	24/01/2018
OTIS	MAINTENANCE PORTES SECTIONNELLES POMPIERS	889,49	24/01/2018
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP FINANCES ET ARTHUSS	615,66	24/01/2018
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED	233,95	24/01/2018
LIFE OF ART	INTERVENANT HIP HOP DEC 17	90	24/01/2018
LIFE OF ART	SPECTACLE DE DANSE HIP HOP	350	24/01/2018
MONTEBAULT	HONORAIRES INTERVENANTE COURS DE YOGA PEDT	540	24/01/2018
FREPPLE EDAC	IMPRESSION COURRIER REUNION DE QUARTIERS	469,2	24/01/2018
PL DIFFUSION	LAMPIONS ETC FESTIVITES DU 120717	602,29	24/01/2018
GRIMMER C	CHOCOLATS POUR CADEAUX	43,2	24/01/2018
JECKERT B	GALETTES BRIOCHES CMA CMJ ET ADEIF VOEUX 2018	36	24/01/2018
JECKERT B	PAINS SURPRISES POT DU 291217	66	24/01/2018
FUCHS BOU	GALETTES CMA CMJ ET ADEIF VOEUX 2018	67,31	24/01/2018
ABEDIS	EAU STOCK CAVE	374,74	24/01/2018
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD ET ARTHUSS JANVIER 2018	757,01	24/01/2018
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL ECOLES ET SALLES ET ATELIERS ET ARTHUSS	450,78	24/01/2018
ORANGE NANCY	ABONNEMENT WIFI ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	46,86	24/01/2018
ORANGE FRANCE	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	25,2	24/01/2018
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	441,1	24/01/2018
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	470,35	24/01/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS	192	24/01/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	42	24/01/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	53	24/01/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOG	42	24/01/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS ET EPW RASED	138	24/01/2018
ORANGE IN	ABONNEMENT TRANSVEIL	48	24/01/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION TEL INTERNET FAX MAIRIES ET POMPIERS	304,67	24/01/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	48	24/01/2018
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ SALLE UNGERER	1775,41	24/01/2018
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE LOG	1346,55	24/01/2018
ORANGE	LOYER STANDARD DU 01/10 AU 31/12/2018	1034,59	24/01/2018
REGIE MUNI	REMPLE FEU SINISTRE CARREFOUR HERZOG RTE EGUISHHEIM	4464	24/01/2018
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE LOGICIEL E MAGNUS 2018	6209,59	24/01/2018

Tiers	Objet	Montant	Emission
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE CONTRAT PLUS ANNEE 2018	4900,57	24/01/2018
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP FINANCES ET ARTHUSS	1090,79	24/01/2018
ADEC IMMO	HONORAIRES DIAGNOSTIC ANALYSE AMIANTE ECOLES LOG	1095,53	24/01/2018
FREPPEL EDAC	800 EX WINTZENHEIM PRATIQUE 2018	4008	24/01/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLES PRIMAIRES	794,14	24/01/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLES MATERNELLES	315,97	24/01/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	585,8	24/01/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	2308,91	24/01/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	1076,46	24/01/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIQUE	12332,47	24/01/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE BODEN ET FOYER CLUB	300,79	24/01/2018
COLMAR EAU	POSE POTEAU INCENDIE NEUF RUE DU BOULEAU / RUE DES PEUPLIERS	3148,8	24/01/2018
GIAMBER 02	LOT 1 TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS POLE SPORTIF	42838,04	24/01/2018
WINTZEDIS	INGREDIENTS VIN CHAUD REUNIONS QUARTIERS	85,53	30/01/2018
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	461,08	30/01/2018
BERNER	PETIT MATERIEL ATELIER MENUISERIE	333,5	30/01/2018
WINTZEDIS	PILES	198,96	30/01/2018
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS VRAC	41,58	30/01/2018
PICARD M2P	CONSOLE MURALE ETC SALLE UNGERER	198,73	30/01/2018
SANISITT	RACCORD ETC MAIRIE WINTZ TER BUREAU POLICE	142,4	30/01/2018
EGLINSDOER	BACHE 9 RUE HERZOG SUITE TEMPETE	175,39	30/01/2018
LEIMACHER	RAMONAGE ECOLES LOG 9 RUE HERZOG LOG ET SALLE UNGERER LOG	257,58	30/01/2018
AUTOVIS 01	CONTROLE TECHNIQUE VEHICULE RENAULT 1744 YN 68	96	30/01/2018
LAERDAL	ELECTRODES ENFANTS POUR DEFIBRILATEUR GYMNASSE WINTZ	174,2	30/01/2018
DUBERNARD	VERIF SYSTEME DESEMFUMAGE CAGE ESCALIER ARTHUSS	148,67	30/01/2018
TME ASCENSEURS	MAINTENANCE ASCENCEUR 9 RUE CLEMENCEAU WINTZ	521,99	30/01/2018
WINTZEDIS	BON ACHAT PRESTATIONS ACCORDEONISTES MARCHE DE NOEL 2017	150	30/01/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECT ETANG ASPACH	127,41	30/01/2018
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOL WINTZ	3999,11	30/01/2018
HP SECURITE	CONTRAT ENTRETIEN ANNUEL ALARME VOL DIVERS BATIMENTS	2333,99	30/01/2018
REFPAC GPAC	HONORAIRES GESTION SUPPORT TLPE 2018	1444,88	30/01/2018
CLIMI ALLIAGES	MONITEUR QUALITES DE L'AIR ECOLES	151,4	30/01/2018
LABEAUNE	LOT 16 PLOMBERIE SANITAIRE POLE SPORTIF	11261,65	30/01/2018
SANISITT	CHAUFFE EAU SALLE LAURENTIA	351,06	30/01/2018
STRADIF STRASBO	REFRIGERATEUR MAIRIE WINTZ	451,97	30/01/2018
DISTEL	ESCABEAU ECOLE PRIMAIRE WINTZ	264	30/01/2018
HUG METALLERIE	DOUBLE PORTES ACIER ECOLE PRIMAIRE WINTZ	10968	30/01/2018
PAC ET CLIM	CLIMATISATION ARTHUSS SERVICE ANIMATIONS	15598,8	30/01/2018
COLMAR EAU	SUPPRESSION 3 HYDRANTS ET MISE EN PLACE POTEAU INCENDIE	8233,2	30/01/2018
ATECH	CLAUSTRA A LINEA POUR LE CIMETIERE DE WINTZENHEIM	2508	30/01/2018
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS DIVERS PARC	905,39	30/01/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH A KAYSERSBERG	120,85	30/01/2018
WISSON EXPL FOR	FACONNAGE BOIS DE CHAUFFAGE	2100	17/01/2018
NOLL CONCEPT	MISSION MAITRISE OEUVRE POLE MEDICAL	36335,72	30/01/2018
SIGMA BUREAU D	CO TRAITANT 2 MISSION MAITRISE OEUVRE POLE MEDICAL	5395,55	30/01/2018

4. Locations de salles

SALLE LAURENTIA

12/12/2017 : Spectacle de Noël Ecole Dame Blanche - location gratuite

31/12/2017 : Bal de la St Sylvestre ASW - location gratuite et 66 euros de forfait nettoyage

06-13-14-20-21/01/2018 : Théâtre alsacien de la Chorale Laurentia - location gratuite

04/02/2018 : Assemblée Générale du Club Vosgien - location gratuite

10/02/2018 : Apéritif mariage - location pour un montant de 500 euros

SALLE UNGERER

11/12/2017 : Don de sang - location gratuite

17/12/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 300 euros

07/01/2018 : Baptême - location pour un montant de 200 euros

04/02/2018 : Choucroute de la Chorale St Joseph - location pour un montant de 150 euros

10/02/2018 Anniversaire - location pour un montant de 300 euros

HALLE DES FETES

13 et 14/01/2018 Salon du Bien-être Ying Yang Evènement - location pour un montant de 1594,28 euros

SALLE WIN'ZEN

25/12/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 72 euros

CLUB HOUSE

16/12/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 180 euros

CHALET APP

20 et 21/01/2018 : Fête de famille- location pour un montant de 180 euros

27 et 28/01/2018 : Fête de famille- location pour un montant de 180 euros

10 et 11/02/2018 : Fête de famille- location pour un montant de 180 euros

5. Création des régies comptables : aucune décision
6. Délivrances des concessions dans les cimetières : aucune décision
7. Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : aucune décision
8. Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros : aucune décision
9. Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts : aucune décision
10. Reprises d'alignement : aucune décision
11. Actions en justice ou de la défense de la commune : aucune décision.
12. Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ : aucune décision
13. Réalisation les lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 € : aucune décision
14. Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre : aucune décision

Monsieur le Maire : des questions ? Monsieur DAESSLE

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : juste une ou deux questions concernant le contrôle technique création pôle sportif. On a déjà un contrôle technique ?

Monsieur le Maire : oui.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui ? C'était une question puisqu'on vient de démarrer. Et alors il y a quelque chose d'autre : le lot plomberie sanitaire. C'est page 9. Il se retrouve deux ou trois fois plomberie sanitaire.

Monsieur le Maire : c'est quelle page ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : il y en a une page 9.

Monsieur le Maire : le chantier a commencé, donc il y a déjà eu des versements.

M. ARNDT : les travaux dans les sous-bassements.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est pour ça que je posais la question. Merci.

Monsieur le Maire : j'ai pu lire dans la presse dernièrement une déclaration de « Cap sur l'Avenir », concernant le pôle sportif. Alors plutôt que de donner des chiffres erronés ou pas juste, j'ai demandé qu'on nous fasse un tableau qu'on va vous passer et qu'on va pouvoir commenter ensemble et on est loin des chiffres que vous avez annoncé. Par exemple vous marquez dans la presse la valeur du terrain acheté est estimée à un million d'euros. Vous avez le chiffre du terrain acquisition 527 000 € vous l'avez devant vous, 682 000 euros et là les frais de notaire sont compris dedans.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, mais on oublie, on oublie une chose. Nous avons du terrain, nous.

Monsieur le Maire : où ça ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous faites 9 999 m² de terrain.

Monsieur le Maire : mais vous parlez de quel terrain qu'on avait ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : au pôle sportif. Il y a des terrains qui nous appartiennent.

Monsieur le Maire : non, pas du tout, aucun.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : et puis vous parlez de 9 999 m². Moi je n'ai repris que les délibérations.

Monsieur le Maire : non, attendez. On n'a jamais eu un morceau de terrain là-bas. On a acheté le premier terrain à la famille Geismar et ensuite on a acheté à Monsieur et Madame SCHOEPFER. On n'avait pas un are de terrain derrière l'église Sainte-Odile.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : il est mentionné 9 999 m².

Monsieur le Maire : c'est le fait que vous dites que ça a coûté un million.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, faites le calcul, à 10 000 euros l'are, 9 999 m². Moi j'ai repris les délibérations, c'est tout.

Monsieur le Maire : non, non, la délibération ne dit pas qu'on a acheté le terrain, qu'on avait un terrain à nous et qu'on a acheté un terrain à 1 million.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous parlez d'un terrain de 9 999 m² et à ce titre je ne suis pas tout à fait d'accord.

Monsieur le Maire : vous mélangez tout. Vous mélangez l'AFUL qu'on a fait avec Monsieur SCHOEPFER pour pouvoir construire. Ça c'est une chose différente. On a fait une AFUL avec la maison SCHOEPFER pour pouvoir construire comme on avait fait l'AFUL avec plusieurs propriétaires là-haut pour pouvoir construire le Boden. On a fait la même chose avec Schoepfer. Mais le coût du terrain est de 527 682 euros.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous n'auriez pas fait ce pôle, nous n'auriez pas fait la transaction avec Monsieur SCHOEPFER. Vous avez fait cette transaction.

Monsieur le Maire : c'était l'AFUL qu'on a fait.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui absolument. Donc dans le coût total de ce que ça a aussi entraîné...

Monsieur le Maire : non. On vous dit que ça coûte 527 682 € tous frais compris. On l'a bien dit.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne partage pas.

Monsieur le Maire : on est loin du million que vous dites.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ah si.

Monsieur le Maire : ça c'est la première chose.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : on n'est pas d'accord.

Monsieur le Maire : mais écoutez les chiffres sont là.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais vous avez exclu l'AFUL.

Monsieur le Maire : nous avons deux délibérations. La première délibération du 22 mai 2015 qui parle de l'acquisition de la parcelle : dans la perspective de construire un pôle sportif en remplacement du dojo actuel. Il est en premier lieu nécessaire de fixer un site d'implantation. Il s'agit de trouver des terrains permettant un accès facile et à proximité du centre-ville.

Dans la perspective de construire un pôle sportif en remplacement du dojo actuel, il est en premier lieu nécessaire de fixer un site d'implantation. Il s'agit de trouver des terrains permettant un accès facile et à proximité du centre-ville.

Situées en zone AUc, dans le prolongement de la rue Sainte-Odile, au lieu-dit Kleinfeld les parcelles section 33 n° 64, 294, 296 et 298 d'une surface totale de 32,54 ares se prêtent à l'implantation de cet équipement sportif.

La société des anciens établissements GEISMAR, propriétaire des parcelles, a accepté de céder ces terrains en vue de construire cet équipement au prix de 10 000 € l'are.

Je rappelle simplement que la maison GEISMAR n'aurait pas vendu à un particulier. Elle a effectivement consenti à la vente à la commune pour un équipement public. Je rappelle que le conseil municipal a délibéré, vous étiez présent, 4 voix contre et 25 pour, approuve l'acquisition de ces parcelles cadastrées section 33 n° 64, 294, 296 et 298 d'une surface totale de 32,54 ares pour un prix de 325 400 € afin de construire un pôle sportif.

Ça c'est la première délibération.

Deuxième délibération du 11 décembre 2015 : acquisition de la parcelle au Flachland, toujours pour la réalisation du pôle sportif. Alors je lis : par délibération du 11 septembre 2015, la commune a approuvé la création de L'Association Foncière Urbaine Libre Sainte Odile qui permettait de réaliser les échanges préalables des terrains, dans le cadre d'un remembrement, donnant lieu à une nouvelle division de parcelles dont les périmètres seraient cohérents avec les projets envisagés.

Vous avez à chaque fois, je ne vais pas reprendre puisque vous l'aviez eu en conseil municipal

Le remembrement a été effectué afin que les assiettes foncières correspondent aux programmes notamment celle nécessaire à la construction du pôle sportif. Des parcelles doivent être redistribuées par voie d'échange bilatéral.

Ainsi les terrains de la commune et de Monsieur et Madame Schoepfer ont formé une masse commune composée comme suit (voir plan annexe 5 - Plans des parcelles avant remembrement) :

Les terrains que vous avez ici, ce sont les terrains Geismar. Ce sont effectivement les mêmes.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : et vous mettez terrain d'environ 9 999 m².

Monsieur le Maire : pour la totalité, Monsieur DAESSLE. Lisez correctement !

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais je lis correctement.

Monsieur le Maire : c'était l'AFUL

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : et l'AFUL ? Vous ne l'auriez pas fait. Enfin bref, on n'est pas d'accord.

Monsieur le Maire : si on n'avait pas fait d'AFUL, bien sûr qu'on n'aurait pas fait le pôle sportif. Si on n'avait pas fait d'AFUL avec certains viticulteurs, on n'aurait pas fait le Boden. Ça, ce sont des accords équitables. Ce que vous essayez de faire croire aux gens, c'est qu'on a acheté le terrain à un million, qu'on a fait des cadeaux à des personnes.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : pas acheter à un million.

Monsieur le Maire : on ne l'a pas acheté à un million. Vous avez maintenant le chiffre exact. Si vous voulez contester le chiffre, allez où vous voulez.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne conteste pas, ce sont les chiffres du conseil que j'ai.

Monsieur le Maire : La parcelle a été achetée pour 195 000 euros. Il ne faut pas mélanger le tout, il faut bien regarder le dossier.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne mélange pas.

Monsieur le Maire : ensuite 527 000 euros, frais notariaux compris. Deuxième chose : la viabilisation 210 000 euros H.T. 253 000 T.T.C. Construction du bâtiment 3 millions 5 H.T. 4 millions 2 T.T.C. Maîtrise d'œuvre et

missions connexes 475 000 euros soit 565 000 € TTC. Dépenses totales : 4 millions 719 123 – TTC 5 millions 556 000 moins le fond de compensation qui nous sera reversé qui est de 820 145 €

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ça, ça n'a rien à voir.

Monsieur le Maire : subventions et participations 1 million 157 000. Total des recettes : 1 million 977 000, ce qui fait 3 millions 578 456. On est loin des 6 millions que vous annoncez.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne partage pas du tout votre point de vue.

Monsieur le Maire : vous annoncez 6 millions.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ensuite vous oubliez l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales.

Monsieur le Maire : mais c'est dedans. On parle de viabilisations du terrain.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : la CAC, vous ne l'avez pas.

Monsieur le Maire : mais elle est dedans. Tout est dedans. Je comprends que ça puisse vous énerver

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais pas du tout.

Monsieur le Maire : les chiffres sont là. Ils peuvent être regardés par tout le monde. C'est pour ça que je vous les ai sortis.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : moi aussi je les ai sortis.

Monsieur le Maire : et on clôt ce dossier, parce que franchement.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je le sors du conseil municipal.

Monsieur le Maire : Monsieur DAESSLE, vous n'êtes plus du tout sur le terrain. Vous regardez entre les lignes, vous lisez entre les lignes.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne lis pas entre les lignes.

Monsieur le Maire : vous avez toutes les données. Maintenant affaire close pour moi. Donc si vous revenez avec ça, je ne vous répondrai pas, parce que vous avez toutes les données. En tous cas, le pôle sportif coûte 3 millions 578 000, après avoir été remboursé de tout ce qu'on nous doit. Il faut arrêter de parler de 6 millions d'euros. Bien sûr et vous le savez aussi bien que moi, que le fond de compensation TVA on le récupère l'année d'après. On récupère tout ce qui est subventions. C'est pour cela qu'on a bien dissocié le tout. On a pratiquement deux millions de subventions.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, mais les subventions, j'en parle pas. Je parle du coût.

Monsieur le Maire : oui, mais le coût il est bien de 5 millions 5, mais on récupère deux millions d'euros.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : eh bien voilà. Moi je parle du coût effectif.

Monsieur le Maire : mais vous ne l'avez pas dit.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : si, j'ai parlé du coût effectif.

Monsieur le Maire : mais attendez. Quand vous mettez un article dans la presse que le pôle sportif va coûter 5 millions 5, je dois dire quand même que la commune va obtenir une subvention de deux millions d'euros.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : alors Monsieur le Maire, je vous rappelle toujours vos propos. La subvention, c'est nous qui la payons. Ce sont nos impôts.

Monsieur le Maire : bien sûr.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est un coût global qui m'intéresse, ce n'est pas le problème des subventions.

Monsieur le Maire : au moins on a la chance de récupérer quelque chose de nos impôts.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous ne récupérez rien du tout, c'est dépensé. Ce sont nos impôts qui sont dépensés.

Monsieur le Maire : c'est quand même bien.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, non, non.

Monsieur le Maire : c'est quand même une bonne chose.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous voyez qu'on n'est pas loin. Vous êtes à 5 millions 5 et moi à 6 millions.

Monsieur le Maire : non, non, non, non.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : avec vos chiffres du conseil municipal.

Monsieur le Maire : Monsieur DAESSLE, vous n'êtes plus du tout à la page.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je regrette, ce sont vos chiffres.

Monsieur le Maire : je ne discuterai plus, c'est terminé.

Mesdames, Messieurs, est-ce qu'il y a encore des observations, des mots à dire ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : il raconte des conneries.

Monsieur le Maire : des remarques ? Et bien écoutez, c'était un bon débat d'orientation budgétaire, je trouve. Même si vous ne siégez pas en commission, vous avez la possibilité de vous exprimer en conseil municipal, même si vous ne participez pas au vote.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : est-ce que vous me permettez quand même une question. La question est toute simple. Au niveau des associations de manière générale, il semblerait que la gratuité n'existe plus. Est-ce qu'on a modifié quelque chose à ce sujet ?

Monsieur le Maire : bien sûr, au dernier conseil municipal, il y a eu effectivement une délibération. Je vais laisser parler Monsieur LEROY.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : il y a une délibération.

Monsieur le Maire : oui, oui.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : qui dit quoi ? Monsieur LEROY, vous pouvez répondre.

Monsieur le Maire : ça me donne l'occasion de le dire et je le dis à chaque assemblée générale des différentes associations. Il y a des associations sur notre commune qui ont un bon matelas. Je l'ai dit pas plus tard que la semaine dernière, que cela devait être terminé. La collectivité n'est pas là pour augmenter les comptes épargne des associations. Donc logiquement maintenant on applique les critères d'octroi de subventions qui ont été mis en place par Madame HAIDAR et par Monsieur LEROY. Par ailleurs, il y a les subventions sur projets. Il y a aussi effectivement aujourd'hui, des mises à disposition de salles gratuitement et c'était aussi pour le personnel et les élus. Donc ça, ça tombe aussi. Monsieur Leroy.

M. LEROY : pour revenir sur ce point et préciser les choses exactement, la délibération du point 7 du dernier conseil municipal disait dans son premier tiret :

- Les associations locales qui ont signées une convention avec la commune peuvent utiliser l'une des salles une fois l'an à demi-tarif (sauf charges de chauffage, eau, électricité et caution pour la casse selon prix d'achat). Les locations suivantes seront à plein tarif. Par ailleurs, les associations locales disposent gratuitement des locaux qui leurs sont attribués et dont l'occupation est régie par une convention pour les manifestations inhérentes à leurs activités (par exemple théâtre, stage...).

Il est également accordé la possibilité de faire les assemblées générales à Arthuss gratuitement et le point 7 a fait l'objet d'un vote à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire : Autre question ? Pas d'autre question ? Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 mars. Ce sera donc le vote du budget. Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite un bon week-end et pour ceux qui viennent pour la pose de la 1^{ère} pierre demain, je vous dis à demain 11 h.